



**République de Côte d'Ivoire**

**Union - Discipline - Travail**



**PLAN D'ACTION NATIONAL DE GOUVERNEMENT OUVERT  
2022-2024**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT D'AUTO-EVALUATION DE FIN DE MISE EN ŒUVRE**

*Ministère du Commerce et de l'Industrie*

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	3
A. Participation et co-cr�ation tout au long du cycle de l'OGP.....	3
B. Participation et co-cr�ation lors de la mise en �uvre, du suivi et de la r�daction des rapports et du Plan d'Action National.....	4
THEMATIQUE 1 : BUDGET.....	12
Engagement 1 : Modifier le d�cret n� 82-1092 du 24 novembre 1982 pour l'institutionnalisation puis la g�n�ralisation de la pratique du budget participatif dans les Collectivit�s Territoriales et prendre les textes subs�quents.....	12
Engagement 2 : Produire et publier le Rapport d'ex�cution du Budget en milieu d'ann�e (90 jours apr�s la fin du deuxi�me trimestre).....	18
THEMATIQUE 2 : LUTTE CONTRE LA VIE CHERE.....	21
Engagement 3 : Renforcer la participation des consommateurs dans la prise de d�cision dans le cadre de la lutte contre la vie ch�re.....	21
THEMATIQUE 3 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	24
Engagement 4 : Finaliser et vulgariser la strat�gie nationale 2024-2028 de lutte contre la corruption et les infractions assimil�es en C�te d'Ivoire.....	24
Engagement 5 : « Produire et rendre accessibles les statistiques d�sagr�g�es sur les d�clarations de patrimoines assujettis ».....	29
Engagement 6 : Disposer de donn�es sur le niveau de satisfaction des citoyens sur la d�livrance des services publics.....	33
THEMATIQUE 4 : SECURITE.....	40
Engagement 7 : Lutter contre l'orpaillage clandestin et illicite en renfor�ant la communication relative � la r�glementation du secteur minier.....	40
Engagement 8 : Renforcer la mise en place de la Police de proximit� � partir des Comit�s Consultatifs d'Ethique (CCE).....	44
THEMATIQUE 5 : ENVIRONNEMENT.....	48
Engagement 9 : Faire adopter et vulgariser le Code de l'Environnement.....	48
THEMATIQUE 6 : CONSTRUCTION.....	54
Engagement 10 : Renforcer les actions de vulgarisation des lois, normes et proc�dures en mati�re de construction, de logement et d'urbanisme en vue de s�curiser le cadre b�ti	54
THEMATIQUE 7 : EMPLOI.....	59
Engagement 11: Faire adopter, vulgariser et rendre accessible, les textes en mati�re de droit du travail.....	59
ECHANGES AVEC LES PAIRS ET APPRENTISSAGE.....	63
LE�ONS APPRISES, AUTRES INITIATIVES ET PROCHAINES ETAPES.....	65
I. Le�ons apprises.....	65
II. Autres initiatives.....	65
III. Prochaines �tapes.....	67

La Côte d'Ivoire est à sa neuvième année de participation à l'Open Government Partnership (OGP) ou le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), depuis son adhésion officielle actée le 28 octobre 2015. A compter de cette date, elle s'est attelée à produire tous les deux ans, un Plan d'Action National (PAN) OGP et un Rapport d'auto-évaluation à la fin de la période de mise en œuvre, comme le recommande l'Initiative.

Le pays compte aujourd'hui, quatre PAN dont les trois premiers, mis en œuvre respectivement sur les périodes 2016-2018, 2018-2020 et 2020-2022 ont déjà fait l'objet de Rapports d'auto-évaluation et du Mécanisme d'Evaluation Indépendant (MEI). Le PAN 2022-2024 s'est achevé le 30 juin 2024.

La Côte d'Ivoire enregistre à son actif, au total, quarante-six (46) engagements depuis 2016, qui de l'avis des acteurs partis du processus, sont pertinents au regard des principes fondamentaux de l'OGP. Ces engagements ont pour objectifs majeurs, l'amélioration de la transparence dans la conduite des affaires publiques, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption, l'accès à l'information. Ils abordent également d'autres thématiques, telles que le budget participatif, le budget citoyen, la vie chère, la sécurité, l'environnement, la construction et l'emploi.

Le Partenariat contribue ainsi à renforcer et accélérer les efforts du Gouvernement en matière de gouvernance, à l'instar d'initiatives similaires telles que le Millenium Challenge Corporation (MCC), l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) et l'African Growth Opportunities Act (AGOA) auxquelles la Côte d'Ivoire est également partie prenante.

Le présent Rapport d'auto-évaluation de fin de mise en œuvre du Plan d'Action National 2022-2024 dresse le bilan d'exécution sur le cycle de deux ans.

### I. PROCESSUS DU PLAN D'ACTION NATIONAL

#### A. Participation et co-crédation tout au long du cycle de l'OGP

Depuis l'adhésion de la Côte d'Ivoire, toutes les activités réalisées dans le cadre de l'OGP sont le fruit d'une étroite et active collaboration entre l'Administration publique, la Société civile et le Secteur privé.

En effet, sous l'égide du Comité Interministériel OGP (CI-OGP), organe de pilotage du Processus, cette forte implication des différentes parties prenantes a été observée à toutes les étapes de prise de décisions au cours de diverses rencontres, il s'agit de celles :

- du Comité Technique OGP (CT-OGP), organe opérationnel du CI OGP ;
- des différentes commissions thématiques au sein du Comité Technique OGP qui ont servi de cadres de réflexion, d'échanges et de préparation de toutes les activités ;

- du Comité Technique OGP avec les porteurs d'engagements qui ont permis d'échanger, de définir les différentes thématiques ainsi que les engagements du PAN 4 et de faire un suivi régulier de leur mise en œuvre ;
- du Comité Technique OGP avec la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PSCI-PGO) qui ont renforcé la co-création à chaque étape du processus ;
- des consultations publiques en présentiel et en mode webinaire qui ont permis de sensibiliser les populations au processus OGP et de le vulgariser. Elles ont également permis de recueillir les préoccupations des populations qui sont traduites sous forme d'engagements mis en œuvre principalement par des Institutions et départements ministériels appelés « porteurs d'engagements ». Par ailleurs, ces consultations ont permis de recueillir les observations des populations sur la pertinence des engagements du PAN 4 au regard des valeurs OGP.

La participation et la co-création, tout au long du cycle OGP, ont donc été une réalité en Côte d'Ivoire. Toutefois, l'ensemble des parties prenantes reconnaît qu'il faut donner davantage de visibilité aux actions menées par notre pays dans le cadre de l'OGP.

## **B. Participation et co-création lors de la mise en œuvre, du suivi et de la rédaction des rapports et du Plan d'Action National**

Pendant l'élaboration du Plan d'Action National 2022-2024 et de sa mise en œuvre ainsi que lors de la rédaction du Rapport d'auto-évaluation de fin de mise en œuvre dudit Plan, les parties prenantes (Comité Technique OGP, Porteurs d'engagements, Société civile, Secteur privé) et la population ont mené de nombreuses rencontres. Celles-ci ont permis de sensibiliser les populations aux grands principes de l'Initiative, de vulgariser le PAN 4 et de recueillir leurs contributions et observations sur la pertinence des engagements et l'état de leur mise en œuvre effective. En un mot, il s'agissait d'en faire un suivi régulier avec la participation et l'implication de tous. Ainsi, se sont tenues :

### **➤ Au titre des activités statutaires et techniques**

- Deux (2) comités ont été mis en place au sein du Comité Technique OGP : l'un pour l'organisation des consultations publiques (Comité consultations publiques) et l'autre pour la rédaction du Rapport d'auto-évaluation et PAN 5 (Comité livrables) ;
- Un atelier de formation et de sensibilisation des Directeurs Régionaux du Ministère du Commerce et de l'Industrie des localités visitées (Dabakala, Séguéla et Tabou en 2023) et (Abidjan, Bouna et Vavoua en 2024), a porté sur leur rôle avant, pendant et après les consultations publiques et sur les grands principes de l'OGP afin de les mobiliser davantage pour en faire des relais efficaces dans leurs localités d'intervention ;
- Des séances de travail de l'équipe OGP et du « Comité Livrables » ont permis d'obtenir une ébauche de la partie narrative du Rapport d'auto-évaluation ;
- Des séances de travail avec les porteurs d'engagements ont permis de consolider les résultats de la mise en œuvre de leurs engagements dans le canevas modèle du Rapport reçu des Instances OGP ;

➤ **Au titre des activités de consultations**

- Des consultations publiques en présentiel dans les six (6) localités citées plus haut ;
- Des consultations en mode webinaire en novembre 2023 et mai 2024 ;
- Des ateliers de sensibilisation et de vulgarisation du processus OGP initiés par le Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF) en collaboration avec le Comité Technique OGP, dans cinq (5) localités (Gagnoa, Yamoussoukro, Ferkessedougou, Katiola et Abengourou), du 3 au 20 mars 2024 ;
- Des séances de partage des conclusions des consultations publiques de 2023 et 2024 avec le « Comité Consultations Publiques », les différentes délégations et les Directeurs Régionaux des localités visitées ;
- Deux (2) ateliers de synthèse, le 5 décembre 2023 et le 26 juin 2024 ont permis de consolider les résultats des observations des consultations publiques.

➤ **Au titre des activités relatives au Rapport d'auto-évaluation**

- Un atelier d'élaboration du Rapport d'auto-évaluation sur la base des canevas modèles renseignés ;
- La transmission du projet de Rapport obtenu aux différentes parties prenantes (Administration publique, Société civile, Secteur privé et Porteurs d'engagements) pour observations pendant quinze (15) jours ouvrés ;
- Un atelier de pré-validation du projet de Rapport d'auto-évaluation pour intégrer les observations et les mises à jour éventuelles des différentes parties prenantes ;
- La transmission du projet de Rapport pré-validé au Point Focal OGP, avant son acheminement au CI-OGP pour la tenue d'une réunion de validation ;
- La soumission du Rapport validé par le CI-OGP, en Conseil des Ministres pour adoption.

## II. RECOMMANDATIONS DU MECANISME D'EVALUATION INDEPENDANT (MEI)

Les recommandations du MEI formulées lors des deux (2) revues du PAN 4 effectuées le 3 juillet et le 19 septembre 2023 ont permis de renforcer la conduite du processus en général et la mise en œuvre des engagements dudit PAN. Ci-après le point de la prise en compte de quelques-unes de ces recommandations :

➤ **Concernant la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)**

- ***« Veiller à ce que les organisations de la société civile soient bien représentées dans les processus d'élaboration des textes et d'allocation des budgets, tant à***

***l'échelle nationale que locale, en veillant tout particulièrement à inclure les groupes marginalisés (...) »***

Cette recommandation est prise en compte par le Gouvernement qui inclut la Société civile dans les processus d'élaboration des textes et d'allocation des budgets. Cela s'est démontré à travers les différents Plans d'Action OGP et la prise de la circulaire n° 0470/MIS/DGDDL/DG/DTEF/DDL du 24 mai 2024 relative à la planification locale participative dans l'élaboration des programmes triennaux de développement des collectivités territoriales. De même, l'adhésion de la collectivité de Ouélé au Gouvernement Ouvert Local est un autre pas vers cette inclusion et vient renforcer la participation des populations.

- ***Utiliser les langues locales dans le cadre des initiatives de sensibilisation sur la budgétisation participative, par exemple dans le cadre de caravanes et des communications dans les médias, ainsi que lors de la diffusion du guide sur la budgétisation participative. « People Powered » propose une boîte à outils de sensibilisation à la budgétisation participative pour faciliter l'exécution des campagnes de sensibilisation.***

Dans le cadre des activités de l'OGP en faveur des populations, les langues locales ont toujours été utilisées. Pour preuve, le Budget citoyen est traduit en plusieurs langues locales (le malinké, le bété et le baoulé), lors des campagnes de sensibilisation.

Par ailleurs, au cours des consultations publiques, des interviews en langues locales sont également réalisées et diffusées.

Nous retenons la proposition de la boîte à outils de « People Powered » pour la sensibilisation à la budgétisation participative à l'effet d'en faciliter l'exécution.

- **Concernant le Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC)**
  - ***« Réviser le décret du CNLVC pour diversifier les membres de la société civile au sein des organes du CNLVC (...) »***

Cette recommandation est déjà prise en compte dans le décret portant création et fonctionnement du CNLVC qui est composé de manière paritaire de structures du secteur public et d'Organisations de la Société Civile (OSC).

- ***« Susciter la participation de diverses plateformes de la société civile (...) »***

Recommandation déjà prise en compte par le CNLVC à travers la représentation de sept (7) Fédérations d'associations de consommateurs regroupant au total plus d'une centaine d'Organisations de la Société Civile. En outre, le CNLVC associe à ses travaux toute personne physique ou morale, non membre statutaire pouvant apporter une expertise ou une contribution. C'est ce qui est régulièrement fait au cours des réunions organisées par le comité technique du CNLVC.

- **« Sensibiliser et former les membres de la société civile du CNLVC concernant les mécanismes d'élaboration du tableau et la lutte contre la vie chère (...) »**

Des campagnes de sensibilisation à travers des supports de communication (presse, TV, réseaux sociaux), des ateliers en présentiel et des activités ouvertes au grand public sont initiés à l'attention des membres de la Société Civile et des fédérations d'associations de consommateurs. Ainsi, des ateliers de renforcement des capacités des membres de la Société Civile sur le mécanisme d'évolution et de fixation des prix et sur les mesures de lutte contre la vie chère adoptées par le Gouvernement sont régulièrement organisés soit à l'initiative du CNLVC, soit à la demande des Organisations de la Société Civile elles-mêmes.

- **« Veiller à ce que la Société Civile joue un rôle actif dans le processus décisionnel (...) »**

A ce niveau, la société civile en tant que force de propositions a toujours été associée aux prises de décisions en tenant compte de leurs préoccupations en matière de lutte contre la vie chère. La société civile constitue ainsi un partenaire essentiel dans les efforts de prévention. De par leur participation active et systématique aux rencontres initiées par le CNLVC, les structures de la société civile à travers notamment, les fédérations d'associations de consommateurs jouent un rôle dans la prise en compte des décisions en matière de recommandation au Gouvernement.

#### ➤ **Concernant le Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC)**

- **« Impliquer l'OSEP dans la mise en œuvre des enquêtes menées par le PPRC (...) »**

L'Observatoire du Service Public (OSEP) est l'organe de veille permanent qui permet d'apprécier l'efficacité et la transparence du service public par écoute, le recueil des plaintes des usagers et le suivi du traitement de celles-ci. Il sera associé à la restitution et la dissémination des résultats de la deuxième enquête. L'Observatoire pourra ainsi réaliser le suivi de la mise en œuvre des recommandations en lien avec les Ministères concernés, le Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC) et le Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS).

Les enquêtes réalisées par le PPRC ont la particularité d'associer les acteurs de la société civile à toutes les étapes du processus d'enquête. Il s'agit d'enquêtes sectorielles dont les résultats seront reversés à l'OSEP de façon à être pris en compte dans un cadre plus général.

- **« Etudier les possibilités d'institutionnaliser la pratique des enquêtes participatives pour encourager la poursuite après la période du projet (...) »**

Cette recommandation fera l'objet des discussions pour la seconde phase du PAGDS, concernant les secteurs bénéficiant des interventions du PAGDS comme la santé, la passation des marchés et les infrastructures.

Par ailleurs, le PPRC a initié un partenariat avec les Centres Régionaux d'Appui à la Société Civile (CRASCs) en vue de promouvoir la réalisation d'enquêtes de satisfaction et le suivi des recommandations par les acteurs locaux de la société civile ivoirienne.

- **« Accroître la participation de la société civile tout au long du processus, aussi bien à l'analyse des données, à la restitution et à la validation de l'étude, qu'à la diffusion des données (...) »**

Les acteurs de la société civile sont les partenaires clés de la réalisation de ces enquêtes de satisfaction. Ils participent à toutes les étapes du processus en ce qui concerne : (i) l'élaboration des outils d'enquêtes ; (ii) l'échantillonnage ; (iii) la définition des itinéraires ; (iv) la collecte de données ; (v) le traitement des données ; (vi) l'analyse des données ; (vii) le rapportage et (viii) la restitution des résultats des enquêtes.

- **« Renforcer la responsabilisation en créant un système de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'enquête, y compris pour la société civile, par le biais de communications et d'une rétroaction sur les changements apportés par les services publics à la suite des recommandations de l'enquête, au moyen de plateformes comme les médias (...) »**

Le système de suivi de la mise en œuvre des recommandations actuel est articulé selon le modèle suivant :

#### **Au niveau central**

Un comité de suivi du processus est mis en place. Il comprend : le PPRC, les représentants des Ministères concernés par l'enquête (Ministère des Finances et du Budget, Directions techniques du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, Ministère de l'Enseignement Supérieur), le Partenaire et les faitières d'ONG.

Ce comité qui se réunit régulièrement assure le suivi de la réalisation de l'enquête et sert de cadre pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

#### **Au niveau local**

Un cadre de suivi local est mis en place par district. Il regroupe : les représentants des autorités préfectorales, les représentants des Services déconcentrés des Ministères concernés par l'enquête, les Centres Régionaux d'Appui à la Société Civile (CRASCs), certains responsables d'Etablissements et les COGES.

Ce comité est chargé de la supervision des enquêtes sur le terrain et du suivi de la mise en œuvre des recommandations.

En conclusion, les recommandations du Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MEI) ont fait l'objet de partage et d'échanges entre les différents acteurs du processus OGP en Côte d'Ivoire et ont guidé la conduite générale du Partenariat, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National 2022-2024. Elles aideront également à la co-crédation du PAN 2024-2026 en gestation.

L'ensemble des rponses apportées aux recommandations du MEI est annexé au présent document.

### **III. MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU PLAN D'ACTION NATIONAL**

Adopté en décembre 2022, le Plan d'Action National 2022-2024, le 4<sup>e</sup> de notre pays, a été lancé officiellement le 15 février 2023 par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Point Focal OGP.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, plusieurs actions ont été réalisées. Il s'agit de :

- visites aux Porteurs d'engagements du PAN 4 ;
- trois ateliers dans le cadre du suivi de l'état d'avancement des engagements du PAN 4 par le Comité Technique OGP, les 12 mai, 12 décembre 2023 et 30 mai 2024 ;
- correspondances d'alerte ou de relance et des séances de travail comme celle tenue à la Primature le 12 mars 2024 ont permis de relancer les porteurs dont la performance en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements était limitée.

Ces travaux réalisés conjointement par le Comité Technique OGP, l'Administration publique, le Secteur privé, la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO) et la Société civile non membre de la PSCI-PGO, visaient à faire le point sur l'état des progrès enregistrés dans l'exécution des engagements. Egalement, ils avaient pour objectif de recueillir les contributions des populations visitées sur la pertinence des engagements et sur leur état de mise en œuvre afin de produire le Rapport d'auto-évaluation.

A l'issue de toutes ces activités, le Rapport validé sera adopté en Conseil des Ministres et transmis aux Instances OGP en version française et anglaise.

**Tableau 1: Tableau récapitulatif de la mise en œuvre des engagements au 30 Juin 2024**

Engagements	Structure responsable	Etat d'exécution <sup>1</sup>	Taux d'achèvement	Observations
Engagement 1 : Modifier le décret n° 82-1092 du 24 novembre 1982 pour l'institutionnalisation puis la généralisation de la pratique du budget participatif dans les Collectivités Territoriales et prendre les textes subséquents	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité / Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local	Limité	30%	La modification du décret n'est toujours pas faite. Toutefois, des actions ont été menées notamment, les travaux de modification réalisés et transmis au SGG, l'élaboration du guide et la prise de deux (2) textes importants pour préparer les collectivités à la budgétisation participative et à sa généralisation future
Engagement 2 : Produire et publier le Rapport d'exécution du budget en milieu d'année (90 jours après la fin du deuxième trimestre)	Ministère des Finances et du Budget	Achévé	100%	Toutes les étapes prévues ont été réalisées.
Engagement 3 : Renforcer la participation des consommateurs dans la prise de décision en faveur de la lutte contre la vie chère	Comité National de Lutte Contre la Vie Chère	Achévé	100%	Toutes les étapes prévues ont été réalisées.
Engagement 4 : Finaliser et vulgariser la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	Substantiel	84%	Étape restante : - Edition et diffusion de la Stratégie physique étant entendu que la diffusion en ligne a débuté.
Engagement 5 : Produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine des assujettis	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	Achévé	100%	Toutes les étapes prévues ont été réalisées.

<sup>1</sup>Au niveau de l'état de mise en œuvre, quatre niveaux sont définis : (Pas commencé), limité (à peine commencé), substantiel (a enregistré une bonne avancée), achevé (mise en œuvre de toutes les étapes prévues dans le Plan d'Actions).

Engagements	Structure responsable	Etat d'exécution <sup>1</sup>	Taux d'achèvement	Observations
Engagement 6 : Disposer de données sur le niveau de satisfaction des citoyens sur la délivrance des services publics	Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC)	Achevé	100%	Toutes les étapes prévues ont été réalisées.
Engagement 7 : Lutter contre l'orpaillage clandestin et illicite en renforçant la communication relative à la réglementation du secteur minier	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Achevé	100%	Toutes les étapes prévues ont été réalisées.
Engagement 8 : Renforcer la mise en place de la police de proximité à partir des Comités Consultatifs d'Ethique (CCE)	Direction Générale de la Police Nationale	Achevé	100%	Toutes les étapes prévues ont été réalisées.
Engagement 9 : Faire adopter et vulgariser le Code de l'Environnement	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	Achevé	100%	Toutes les étapes prévues ont été réalisées.
Engagement 10 : Renforcer les actions de vulgarisation des lois, normes et procédures en matière de construction, de logement et d'urbanisme en vue de sécuriser le cadre bâti	Ministère de la Construction, du Logement et l'Urbanisme	Substantiel	90%	Toutes les étapes prévues ont été réalisées, sauf celle de la mise en place de la surveillance électronique des constructions dans le Grand Abidjan, néanmoins, étude de faisabilité réalisée.
Engagement 11 : Faire adopter, vulgariser et rendre accessible les textes en matière de droit du travail	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale/Direction Générale du Travail (DGT)	Substantiel	41%	L'adoption des textes d'application du Code du Travail, se fait progressivement, la majorité des jalons est en cours.

**Légende**

	Engagements achevés
	Engagements substantiels
	Engagements limités

**THEMATIQUE 1 : BUDGET**

**Engagement 1 :** Modifier le décret n° 82-1092 du 24 novembre 1982 pour l'institutionnalisation puis la généralisation de la pratique du budget participatif dans les Collectivités Territoriales et prendre les textes subséquents.

Janvier 2023 - Juin 2024

**Description de l'engagement**

Principal organisme d'exécution

**Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) /  
Direction Générale de la Décentralisation et du  
Développement Local (DGDDL)**

Quel est le problème public que l'engagement abordera ?

- L'ignorance des populations par rapport au contenu du budget local ;
- La non-effectivité de la participation citoyenne ;
- La non-redevabilité des Elus envers leurs populations dans leurs actions ;
- Le problème de transparence dans la gestion des affaires locales ;
- L'exclusion d'une partie de la population marginalisée selon le bord politique de l'élu local : Cela peut mettre à mal la cohésion sociale lorsque les partisans des élus sont privilégiés au niveau des investissements de la collectivité et entraîner une incompréhension de la politique sociale et gouvernementale ;
- L'inadéquation entre les besoins des populations et les projets réalisés pour leur bien-être ;
- L'insuffisance d'information des populations surtout des femmes et des autorités locales sur l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation du budget de leur collectivité, situation pouvant favoriser la corruption dans la gestion des affaires de la collectivité locale ;
- La faible implication et participation des populations dans la gestion budgétaire de leur collectivité.

L'engagement vise l'amélioration de la participation citoyenne qui est prescrite dans plusieurs textes en vigueur notamment la loi 2012- 1128 en ses articles 32 et 35, la loi 2001-476 en son article 32.

<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>Les budgets des collectivités territoriales sont le plus souvent élaborés par les élus et leurs conseillers selon leur politique, sans toujours informer du contenu budgétaire, sans rendre compte de l'état d'exécution du budget et sans tenir compte des avis et des besoins réels des citoyens.</p> <p>Cet engagement entend donc amener les collectivités territoriales à changer d'approche en matière de budget en introduisant une nouvelle dynamique de collaboration entre représentants et représentés.</p> <p>Aussi, par cet engagement, la participation citoyenne sera-t-elle désormais obligatoire dans toutes les collectivités territoriales du pays à travers plusieurs mécanismes notamment le budget participatif.</p>
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>La consultation directe des citoyens de toutes les couches, c'est à dire la Société Civile et les représentants de différents secteurs (y compris les femmes, les jeunes et d'autres communautés sous-représentées) afin qu'ils expriment leurs besoins et priorités. Des consultations qui seront inscrites dans le Programme Triennal et dont l'exécution sera attestée par des procès-verbaux.</p> <p>C'est pourquoi l'engagement consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'un cadre légal pour le budget participatif pour impliquer davantage les populations et rendre plus efficaces les actions des autorités locales en leur faveur, ce qui renforcera la participation citoyenne déjà prévue dans certains textes telles la loi 2012-1128 en ses articles 32 et 35, la loi 2001-476 en son article 32 ;</li> <li>- La sensibilisation de tous les acteurs pour faciliter l'appropriation du budget participatif par ces derniers ;</li> <li>- La mise en place d'un outil pour la pratique du budget participatif à l'intention des collectivités et de tous les autres acteurs du budget participatif.</li> </ul> <p>L'objectif de la modification du décret n° 82-1092 du 24 novembre 1982 consistera à formuler des recommandations aux acteurs locaux, visant à renforcer la participation citoyenne et à rendre obligatoires certaines actions pour l'amélioration effective du</p>

	<p>budget participatif. Le décret contribuera à assurer la mise en œuvre du processus du budget participatif en recommandant par exemple l'insertion des procès-verbaux joints à la liste de présence des différents foras à l'instar des avis des commissions, à prioriser et préciser les besoins des populations dans les fiches d'opérations dans la programmation et la budgétisation des actions et opérations de développement des collectivités.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'engagement est pertinent pour la transparence car les citoyens étant associés à la mise en œuvre des priorités (accessibilité à l'information), ils disposent d'éléments pour faire le suivi et l'évaluation des investissements. Les dirigeants sont donc contraints à une gestion transparente ;</li> <li>- L'engagement est pertinent pour la participation civique ;</li> <li>- L'engagement est pertinent pour la responsabilisation parce que les priorités des citoyens sont prises en compte dans la définition des investissements par les élus et il y a un devoir de redevabilité, de reddition des comptes qui s'impose à ces derniers ;</li> <li>- L'engagement est pertinent pour optimiser la participation citoyenne car le budget participatif est un mécanisme ou un processus par lequel les populations décident de l'affectation de tout ou partie des ressources publiques locales disponibles ou sont associées aux décisions relatives à ces affectations. Il n'est donc plus question que ce soient les élus qui décident pour les citoyens, mais plutôt que les deux (02) groupes travaillent ensemble.</li> </ul>
<p>Information supplémentaire</p>	<p>La modification du décret n'est certes pas achevée, toutefois, deux (2) textes importants ont été pris pour préparer les collectivités à la budgétisation participative et à sa généralisation future :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la signature de l'arrêté <b>n° 1345 / MIS / DGDDL / DG / DTEF / SDFB du 15 septembre 2023</b> fixant les modalités et le calendrier de la programmation, de la budgétisation et de la reddition du compte administratif des collectivités territoriales ;</li> <li>- La prise de la circulaire <b>n° 0470/MIS/DGDDL/DG/DTEF/DDDL du 24 mai 2024</b> relative à la planification locale participative dans l'élaboration des programmes triennaux de développement des collectivités territoriales.</li> </ul>

Niveau d'achèvement de l'engagement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé
		X		
Description des résultats	<p>- La modification du décret 82-1092 du 24 novembre 1982 fixant les règles de programmation et de budgétisation des actions et opérations, a suscité plusieurs séances de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ avec une délégation du Comité Technique, la société civile et le PAGOF le 26 octobre 2022 ;</li> <li>○ Séance de travail interne le 01 février 2023 ;</li> <li>○ Séance de travail du Comité de réflexion sur la réforme du décret sus mentionné le 25 août 2023, les 08, 20 et 29 septembre 2023, les 05 et 06 octobre 2023 ;</li> </ul> <p>Le projet de texte obtenu a été transmis au Cabinet et validé par le comité de relecture du Cabinet.</p> <p>- Concernant le guide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un appel à candidature pour le recrutement de deux experts pour l'élaboration du guide a été organisé par le PAGOF en Novembre 2022 ;</li> <li>○ le 18 janvier les deux experts ont été sélectionnés : Monsieur BACHIR KANOUTE et Monsieur TCHEMINDJA KONE ;</li> <li>○ une séance de travail pour l'orientation du guide et l'identification des acteurs concernés s'est tenu le 22 février 2023 ;</li> <li>○ une réunion de cadrage s'est tenue le 19 mai 2023 en présence du Directeur Général ;</li> <li>○ une mission de collecte de données relatives à la pratique du budget participatif dans les collectivités territoriales a été organisée par le PAGOF, du 18 au 30 juin 2023.</li> </ul> <p>Concernant les autres activités, le 17 février 2023, s'est tenue une séance de travail avec le Responsable du MEI-OGP et le 16 novembre 2023, a eu lieu la visite au porteur d'engagement qu'est la DGDDL.</p>			
Prochaines étapes	<p>- Un atelier de pré validation du guide est prévu pour mettre le guide à disposition des Collectivités Territoriales ;</p> <p>- Le projet de modification du décret n° 82-1092 du 24 novembre 1982 a été élaboré, transmis au Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;</p>			

	- Un atelier de formation et de renforcement des capacités des élus et agents des collectivités sur les textes déjà pris et ceux en cours de signature.		
Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Modifier le décret n°82-1092 du 24 novembre 1982	Août 2023	Octobre 2023	En cours
Elaborer un arrêté relatif à la création d'un organe de suivi du budget participatif	Juin 2023	Juin 2023	Non débuté
Elaborer le guide ivoirien de mise en œuvre du budget participatif	Novembre 2022	Septembre 2023	Achevé
Vulgariser les textes et documents produits à travers des caravanes de sensibilisation des ateliers, des communications radiotélévisées, des publications sur les canaux de communication de la DGDDL	Janvier 2024	Juin 2024	Non débuté
<b>Coordonnées</b>			
Principal organisme d'exécution	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Monsieur <b>Fidel Amoncou YAPI</b>		
Titre, Ministère	Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local <b>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)</b>		
Courriel et téléphone	<a href="mailto:konare.ladj@ yahoo.fr">konare.ladj@ yahoo.fr</a> / 0707203500		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère / Organisme	- Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) - Faitière des Collectivités : UVICOCI, ARDCI	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	- OSC : Fondation Akwaba Social Justice - PTF : UE, UNICEF, PAGOF	

### **Informations supplémentaires**

- La tenue à Yamoussoukro du 18 au 19 juillet 2024 des journées inaugurales des mandats 2023-2028 des élus pendant lesquelles un panel a été consacré à la participation citoyenne.
- Le projet de décret qui exige l'implication effective et inclusive des citoyens dans le processus de budgétisation, qui a été élaboré et transmis au Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité et validé par le Comité de relecture est encore au secrétariat dudit Cabinet selon les informations.

## THEMATIQUE 1 : BUDGET

**Engagement 2** : Produire et publier le Rapport d'exécution du Budget en milieu d'année  
(90 jours après la fin du deuxième trimestre)

Janvier 2023- juin 2024

### Description de l'engagement

Principal organisme d'exécution	<b>Ministère des Finances et du Budget</b>
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible information du citoyen sur l'évolution de l'environnement économique ;</li> <li>- Faible information du citoyen sur la mobilisation des ressources ;</li> <li>- Faible information du citoyen sur la manière dont les ressources sont dépensées durant les six (6) premiers mois de l'année.</li> </ul> <p>Ce manque d'informations ne permet pas aux OSC de faire un bon contrôle à mi-parcours sur le respect des engagements économiques et budgétaires de l'Etat en début d'année. Cette situation limite les OSC quant à la possibilité d'interpeller les autorités sur les écarts observés entre les objectifs et les réalisations en milieu d'année.</p>
Quel est l'engagement ?	L'engagement consiste à produire et à publier le rapport en milieu d'année sur l'exécution du budget (90 jours après la fin du deuxième trimestre), à partir d'un examen de l'évolution des hypothèses macroéconomiques et de la révision des prévisions.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	Produire et publier le Rapport d'exécution du budget de l'Etat en milieu d'année (90 jours après la fin du deuxième trimestre), à partir d'un examen de l'évolution des hypothèses macroéconomiques et de la révision des prévisions budgétaires.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?	<p>Cet engagement participe à l'amélioration de la transparence budgétaire à travers la mise en ligne de la situation d'exécution à mi-parcours du budget de l'Etat.</p> <p>En effet, cette publication permettra à la population d'être informée sur me niveau de mobilisation des ressources budgétaires et sur l'exécution des dépenses autorisées par le Parlement.</p>

	<p>Aussi, elle offrira la possibilité et l'opportunité de comprendre davantage les grands axes du budget et de se faire une opinion de ce que fait l'Etat avec l'argent du contribuable.</p> <p>Elle pourra ensuite favoriser la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.</p>			
Information supplémentaire	<p>Cet engagement est une action continue dans le temps, c'est-à-dire que la production du rapport d'exécution à mi-parcours se fera chaque année.</p>			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
				<b>X</b>
Description des résultats	<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des réalisations de recettes des régies financières (impôt, douane et trésor) ;</li> <li>- Extraction du système d'information budgétaire le niveau de dépenses exécutées ;</li> <li>- Collecte des prévisions macroéconomiques ;</li> <li>- Collectes des données de conjonctures économiques à fin juin ;</li> <li>- Réunion d'examen et de validation des données.</li> </ul> <p>Analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différentes tendances sont analysées en comparant aux prévisions, pour ensuite trouver les explications aux écarts observés ;</li> <li>- La publication et l'accessibilité des documents budgétaires favorisent la transparence. Ainsi, le respect de cet engagement permettra d'informer régulièrement la population sur l'exécution du Budget de l'Etat, prenant en compte l'évolution de l'environnement macroéconomique sous-jacente et les perspectives de fin d'année.</li> </ul>			

Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Produire et publier le rapport en milieu d'année du budget 2023 à partir d'un examen de l'évolution des hypothèses macroéconomiques et réviser les prévisions.	30 juin 2023	30 septembre 2023	Achevé
Produire et publier le rapport en milieu d'année du budget 2024 à partir d'un examen de l'évolution des hypothèses macroéconomiques et réviser les prévisions.	30 juin 2024	30 septembre 2024	Achevé
<b>Coordonnées</b>			
Principal organisme d'exécution	Direction Générale du Budget et des Finances		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Madame <b>Minafou Fanta COULIBALY-KONE</b>		
Titre, Ministère	Directeur de Cabinet du Ministre des Finances et du Budget <b>Ministère des Finances et du Budget</b>		
Courriel et téléphone	<a href="mailto:minafofanta@gmail.com">minafofanta@gmail.com</a> / +225 27 20 30 25 26		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail		
<b>Informations supplémentaires</b>			
<p><b>Les rapports de 2023 et 2024 relatifs à l'exécution du budget en milieu d'année sont disponibles sur le site : <a href="http://www.dgbf.ci/revue-de-milieu-dannee/">www.dgbf.ci/revue-de-milieu-dannee/</a></b></p> <p>Il convient de préciser que les rapports d'exécution du budget en milieu d'année de 2020, 2021 et 2022, antérieurs à la prise de l'engagement, ont été également publiés.</p>			

## THEMATIQUE 2 : LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

**Engagement 3** : Renforcer la participation des consommateurs dans la prise de décision dans le cadre de la lutte contre la vie chère

Janvier 2023 – juin 2024

### Description de l'engagement

Principal organisme d'exécution	<b>Conseil National de Lutte contre la Vie Chère</b>
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	Bien que le Gouvernement ait mis en place un ensemble de textes, de dispositifs et de mesures pour lutter contre la vie chère, la faible participation de la société civile dans la prise de décision, pose parfois le problème du manque d'information sur les efforts du Gouvernement pour la préservation du pouvoir d'achat, la non appropriation des mesures par la population et l'inadéquation des décisions dans le cadre de la vie chère par rapport aux besoins réels des populations.
Quel est l'engagement ?	Il s'agit de renforcer l'implication des associations de consommateurs dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie annuelle de lutte contre la vie chère.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	Cet engagement permet d'une part de renforcer la participation des consommateurs à travers les associations de consommateurs légalement constituée et représentatives de la population, dans l'élaboration de la stratégie de lutte contre la vie chère, et d'autre part, d'inclure les consommateurs dans la mise en œuvre effective des mesures prises par le Gouvernement visant à protéger leur pouvoir d'achat.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'engagement est pertinent pour la transparence. Puisqu'il améliore la qualité de l'information divulguée, améliore l'accès à l'information et favorise le respect des droits du consommateur notamment le droit à l'information et le droit de recours ;</li> <li>- L'engagement est pertinent pour la participation civique car il permet de créer un cadre d'échanges permanent entre l'administration et la société civile et offre l'opportunité à la société civile de donner son point de vue sur les questions liées à la lutte contre la vie chère.</li> </ul>

	- L'engagement est pertinent pour la responsabilité publique, puisqu'il oblige le Conseil National de Lutte contre la Vie Chère de dresser un bilan et de rendre compte des actions de lutte contre la vie chère mis en œuvre au cours de l'année.			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé
				<b>X</b>
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matrice de lutte contre la vie chère 2023 élaborée ;</li> <li>- Conception et vulgarisation de l'application contrôle citoyen des prix permettant aux consommateurs de dénoncer les fraudes commerciales ;</li> <li>- Mise en place de la Brigade de Contrôle Rapide (BCR) pour renforcer la surveillance du marché et défendre le pouvoir d'achat des populations ;</li> <li>- Rencontre avec les associations de consommateurs des régions du Guémon, Cavally et du Haut-Sassandra ;</li> <li>- Mise en place d'un cadre d'échange permanent avec les acteurs de la société civile ;</li> <li>- Intensification de la communication à travers les reportages télé, les spots vidéo, les affiches, les flyers et les bulletins d'information « Echo des marchés », des Emissions « C'combien ? » et Emission « le Consommateur » ;</li> <li>- Appui aux fédérations d'associations des consommateurs pour l'amélioration de l'assistance portée aux consommateurs ;</li> <li>- Célébration de la journée mondiale des droits des consommateurs (JMDC) et vulgarisation des droits des consommateurs.</li> </ul>			
Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement	
Organisation d'un atelier avec la société civile	14 février 2023	14 février 2023	Achévé	
Elaboration de la matrice de lutte contre la vie chère 2023	15 février 2023	21 février 2023	Achévé	
Mise en œuvre des mesures de lutte contre la vie chère	Février 2023	Décembre 2023	Achévé	

Communication sur les mesures de lutte contre la vie chère		Février 2023	Décembre 2023	Achevé
Atelier bilan de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la vie chère		07 décembre 2023	07 décembre 2023	Achevé
<b>Coordonnées</b>				
Principal organisme d'exécution		Conseil National de Lutte contre la Vie Chère		
Personnes responsables de l'agence exécutive		Dr <b>Ranie-Didice BAH – KONE</b>		
Titre, Ministère		Secrétaire Exécutive CNLVC <b>Ministère du Commerce et de l'Industrie</b>		
Courriel et téléphone		<a href="mailto:raniebah@yahoo.fr">raniebah@yahoo.fr</a> / +225 25 21 01 79 99		
Autres acteurs impliqués	Ministères du Gouvernement, Ministère/Organisme	Voir liste des membres du CNLVC <a href="https://cnlvc.ci/2017/02/22/lequipe/">https://cnlvc.ci/2017/02/22/lequipe/</a>		
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Voir liste des membres du CNLVC <a href="https://cnlvc.ci/2017/02/22/lequipe/">https://cnlvc.ci/2017/02/22/lequipe/</a> Fédération des Mouvements et Associations des Consommateurs pour la Paix en Côte d'Ivoire Conseil National des Consommateurs de Côte d'Ivoire		
<b>Informations supplémentaires</b>				
<p>Au titre des actions supplémentaires, le Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC) a mené les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la communication autour des mesures de lutte contre la vie chère à travers les émissions « C'combien ? », « Echo des marchés » et « le Consommateur ».</li> <li>- Organisation de l'édition 2024, de la Journée Mondiale des Droits des Consommateurs (JMDC).</li> <li>- Une visite de terrain au quatre (04) centrales syndicales (UGTCI-HUMANISME-DIGNITE-FESACI) ;</li> <li>- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des quatre (04) centrales syndicales.</li> </ul> <p>Vous trouverez des éléments médiatiques en rapport avec la mise en œuvre de l'engagement sur la chaîne YouTube et la page Facebook du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère.</p> <p>Pour tout complément d'information, veuillez contacter M. Elvice BOUET (<a href="mailto:elvicebouet82@gmail.com">elvicebouet82@gmail.com</a> ; 0140507570).</p>				

### THEMATIQUE 3 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Engagement 4** : Finaliser et vulgariser la stratégie nationale 2024-2028 de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire

Janvier 2023 – Juin 2024

#### Description de l'engagement

Principal organisme d'exécution	<b>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance</b>
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible appropriation des actions prioritaires du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;</li> <li>- Faible implication effective des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile dans la mise en œuvre des actions prioritaires ;</li> <li>- Faible coordination des actions prioritaires.</li> </ul>
Quel est l'engagement ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le document de stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées est un outil de planification, de coordination et de suivi-évaluation des actions du Gouvernement en matière de prévention et de lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire.</li> <li>- La vulgarisation du document de stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées permettra aux différents acteurs de s'approprier le plan d'actions multisectorielles et intégrées en vue d'une mise en œuvre réussie dans la perspective d'une réduction de la corruption en Côte d'Ivoire.</li> </ul>
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>A travers cet engagement, la Côte d'Ivoire disposera d'un outil de référence de planification et de coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Aussi, cet engagement permettra d'assurer une forte implication des populations et de toutes les couches socio-professionnelles à savoir la société civile, les secteurs public et privé dans les actions de lutte contre la corruption. Cet engagement impose les principes de bonne gouvernance dans la mise en œuvre de la stratégie nationale dans la perspective de la gestion axée sur les résultats notamment : la responsabilité, la transparence, la redevabilité, la participation citoyenne etc...</p>

	<p>Cet engagement permettra aux différents acteurs de s'approprier le plan d'actions multisectorielles et intégrées de la SNLC et de renforcer la coordination en vue d'une mise en œuvre réussie dans la perspective d'une réduction de la corruption en Côte d'Ivoire.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP</p>	<p>Le plan d'actions prioritaires a été élaboré selon un processus participatif et inclusif impliquant toutes structures intervenant dans la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire.</p> <p>Sa vulgarisation aussi bien au niveau national que régional permettra à tous les acteurs y compris les populations d'avoir une bonne connaissance des actions retenues, des responsables de mise en œuvre, les périodes et les coûts de réalisation desdites actions.</p> <p>L'axe 5 « Développer la culture citoyenne de la prévention et de la lutte contre la corruption » de la stratégie nationale est consacrée à la participation citoyenne qui sera mise en œuvre par les organisations de la Société Civile à travers des campagnes de communication et de sensibilisation.</p> <p>Dans le document de la stratégie nationale, le responsable de mise en œuvre de chaque action retenue est clairement identifié. Il est tenu de rendre compte régulièrement sur l'état d'avancement de la réalisation des actions qui relèvent de sa compétence. En outre, il devra élaborer un rapport périodique de mise en œuvre et le transmettre à la HABG qui assure la coordination.</p> <p>Cette approche retenue favorise le principe de responsabilité des différents acteurs nationaux des secteurs public et privé et de la Société Civile.</p> <p>L'élaboration et la diffusion du rapport annuel d'évaluation de la corruption permettront à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance qui assure la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, de rendre régulièrement compte au Gouvernement et à toute la population ivoirienne.</p> <p>La participation de la Société Civile à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées est prévue dans la loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la</p>

	<p>République de Côte d'Ivoire et dans l'ordonnance n° 2013-660 du 20 septembre 2013.</p> <p>L'approche participative, inclusive et itérative a été adoptée pour l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.</p>			
Information supplémentaire	<p>Le coût global de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption 2024-2028 s'élève à <b>15,5932 milliards</b> FCFA pour une période cinq (05) ans ; soit un coût annuel moyen de <b>3,1186 milliards</b> FCFA.</p> <p>La part de l'État représente 65% (<b>10,1356 milliards FCFA</b>) du coût global.</p> <p>Le financement à rechercher auprès des partenaires au développement (PTF, secteur privé, etc.) s'évalue donc à 35%, soit <b>5,4576 milliards</b> FCFA.</p> <p>La SNLC prend en compte les objectifs du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et les Objectifs du Développement Durable (ODD). Il intègre aussi les conclusions de l'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de juin 2023.</p>			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
			<b>X</b>	
Description des résultats	<p>Le document de Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption intégrant les conclusions de l'évaluation mutuelle sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, a été adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres en sa séance du 12 juin 2024 ouvrant ainsi sa mise en œuvre.</p>			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place les différents organes de mise en œuvre de la SNLC 2024-2026 ;</li> <li>- Organiser un atelier de lancement de la Stratégie Nationale de de Lutte contre la corruption ;</li> <li>- Elaborer le plan d'actions 2024-2025 de la mise en œuvre de la SNLC ;</li> <li>- Editer et diffuser la stratégie nationale de lutte contre la corruption.</li> </ul>			

Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Organiser une cérémonie de remise de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées à Monsieur le Premier Ministre pour être adoptée par le Gouvernement	01 juillet 2024	31 juillet 2024	Achevé
Organiser un atelier de lancement de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la corruption et les infractions assimilées	01 juillet 2024	Septembre 2024	Achevé
Editer et diffuser la stratégie nationale de lutte contre la corruption	Août 2024	Septembre 2024	En cours Toutefois, la Stratégie est disponible en ligne.
<b>Coordonnées</b>			
Principal organisme d'exécution	<b>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)</b>		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Monsieur <b>ZORO Bi Ballo Epiphane</b>		
Titre, Ministère	Président		
Courriel et téléphone	<a href="mailto:o.diamoutene@habg.ci">o.diamoutene@habg.ci</a> / +225 27 22 47 95 00		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<p style="text-align: center;"><b><u>Institutions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Primature ;</li> <li>- L'Assemblée nationale (A.N) ;</li> <li>- Le Sénat ;</li> <li>- La Cour des Comptes (CC) ;</li> <li>- L'Inspection Générale d'Etat (IGE) ;</li> <li>- L'Inspection Générale des Finances (IGF) ;</li> <li>- L'Agence Nationale de Régulation des Marchés Publics ;</li> <li>- La Cellule Nationale de Traitement de Informations Financières (CENTIF) ;</li> <li>- Comité de Coordination de la politique de lutte contre le blanchiment des capitaux ;</li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Pôle Pénal Économique et Financier (PPEF) ;</li> <li>- L'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC).</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>Ministères</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère d'Etat, Ministère de la Défense ;</li> <li>- Le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;</li> <li>- Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;</li> <li>- Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;</li> <li>- Le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement ;</li> <li>- Le Ministère des Finances et du Budget ;</li> <li>- Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;</li> <li>- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.</li> </ul>
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	CIVIS-CI ; Social Justice ; Réseau Ivoirien des Jeunes Leaders ; Coalition Anti-corruption ; Transparency Justice ; Médias ; MPLCI.
<b>Informations supplémentaires</b>		
<p>La Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption a été adoptée le 12 juin 2024 par le Conseil des Ministres. Pour sa mise en œuvre, elle sera traduite en Programme National et en sous-programme. Conformément à cette approche, la HABG a prévu et réalisé des ateliers techniques.</p>		

### THEMATIQUE 3 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Engagement 5 :** « Produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoines assujettis »

Janvier 2023 – Juin 2024

#### Description de l'engagement

Principal organisme d'exécution	<b>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance</b>
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p><b>Persistance de la corruption et des infractions assimilées dans la gestion publique.</b></p> <p>Dans le souci de lutter efficacement contre la corruption, la Côte d'Ivoire a ratifié et transposé la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Cette Convention intime aux Etats de créer les conditions afin de procéder à la déclaration de patrimoine de leurs hauts fonctionnaires. Malgré les efforts consentis par l'Etat ivoirien d'appliquer cette mesure de ladite Convention, les données relatives à la déclaration de fin de fonctions des assujettis sont difficiles d'accès ainsi que la forme désagrégée desdites déclarations en particulier sur le site web de la HABG. Cet engagement vise à réduire voire supprimer les difficultés liées à la disponibilité des statistiques détaillées sur les déclarations de patrimoines.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>A travers cet engagement, la HABG entend renforcer la transparence dans la pratique de la déclaration de patrimoine en Côte d'Ivoire en rendant disponibles des statistiques à jour et désagrégées sur les déclarations. Pour y arriver, la HABG compte mettre en place une plateforme informatique intégrée de gestion des données de déclaration de patrimoine.</p>
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>La mise en place de la plateforme informatique intégrée de gestion des données de la déclaration de patrimoine permettra à la HABG de résoudre durablement et efficacement le problème de disponibilité et de l'accès aux statistiques sur la déclaration de patrimoine. Cette application permettra la gestion des données relatives aux assujettis à la déclaration de patrimoine et le suivi de leurs déclarations sur la durée de leurs mandats ou fonctions, afin de produire en continue les</p>

	statistiques fiables. Elle intégrera également une cartographie dynamique pour une meilleure visibilité géolocalisées des informations relatives aux déclarations de patrimoine.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?	<p>La réalisation de cet engagement répond au besoin d'améliorer davantage l'accès des populations et de la société civile aux informations publiques. Il vient ainsi renforcer la transparence dans la gestion des informations relatives à la déclaration de patrimoine.</p> <p>L'engagement est pertinent pour la participation civique car la société civile peut s'appuyer sur les statistiques à jour et fiables pour orienter leurs interventions dans le cadre de lutte contre la corruption pour laquelle elle est partie prenante.</p>			
Information supplémentaire	Le budget estimatif est 60 millions de F CFA.			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
				<b>X</b>
Description des résultats	<p><b>1. Recrutement de l'opérateur technique et signature de la convention de collaboration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) a été recruté. La sélection du BNETD a été autorisée par la Direction Générale des Marchés Publics par courrier n° 6507/2020/MBPE/DGBF/DMP/7597/54 du 21 octobre 2020 (voir courrier en pièce jointe) ;</li> <li>- La convention a été approuvée le 07 décembre 2020 par le par le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour un délai d'exécution de 6 mois sous le n°2020-0-3-0100/02-22. (Voir page de garde de la convention approuvée et enregistrée en pièce jointe).</li> </ul> <p><b>2. Conception, développement et livraison de l'application</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarré le 04 février 2021 par la cérémonie de lancement, le développement de la plateforme par le BNETD est achevé et le rapport provisoire de réception est disponible ;</li> <li>- La plateforme est en phase de test par les équipes techniques de la HABG et du BNETD pour</li> </ul>			

	<p>s'assurer de sa robustesse. L'équipe de la HABG a été formée à l'utilisation de l'application les 19, 20 et 22 avril 2022 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La plateforme a été présentée au Conseil de la HABG le jeudi 15 septembre 2022. Les activités résiduelles pour l'opérationnalisation du système sont en cours ;</li> <li>- En attendant le lancement officiel de l'application, la HABG a commencé la production des statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine qui sont rendues publiques sur le site internet de l'Institution. Ainsi, les statistiques désagrégées suivantes sont publiées sur le site internet de la HABG : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Synthèse générale mensuelle des déclarations de patrimoine ;</li> <li>o Synthèse des déclarations de patrimoine des Maires et Adjoints aux Maires des dix-neuf (19) Communes du Grand Abidjan ;</li> <li>o Synthèse des déclarations de patrimoine des dirigeants des sociétés à participation financière publique.</li> </ul> </li> </ul>		
Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Déployer la plateforme informatique de gestion des données de déclaration de patrimoine	Décembre 2022	Mars 2023	Achevé
Former les utilisateurs externes de la Plateforme intégrée de gestion des déclarations de patrimoine	Janvier 2023	Juillet 2023	Achevé
Produire et publier régulièrement les statistiques sur la déclaration de patrimoine	Décembre 2023	30 juin 2024	Achevé
<b>Coordonnées</b>			
Principal organisme d'exécution	<b>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)</b>		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Monsieur <b>Oumar Doh DIAMOUTENE</b>		

Titre, Ministère		Secrétaire Général
Courriel et téléphone		<a href="mailto:o.diamoutene@habg.ci">o.diamoutene@habg.ci</a> TEL : (+225) 22 47 95 00 ; FAX : (+225) 22 47 82 64.
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministères (Finances et du Budget)</li> <li>- Institutions</li> <li>- BNETD</li> </ul>
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Millennium Challenge Corporation (MCC)

## THEMATIQUE 6 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Engagement 6** : Disposer de données sur le niveau de satisfaction des citoyens sur la délivrance des services publics

Janvier 2023 – Juin 2024

### Description de l'engagement

Principal organisme d'exécution	<b>Programme Pays de Renforcement des Capacités</b>
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>L'adhésion au processus Open Government Partnership ou la création de l'Observatoire du Service Public (OSEP) ont permis de mettre en place des dispositifs d'information et de reddition de comptes tels que le portail « miliê » et le portail national open data (data.gouv.ci), afin d'améliorer l'interaction entre l'Etat et les citoyens.</p> <p>Toutefois, ces initiatives s'avèrent insuffisantes pour documenter les retours d'expérience des citoyens quant à la délivrance des services publics.</p> <p>L'insuffisance de données relatives à la satisfaction des usagers des services publics s'explique par l'absence d'enquêtes régulières y afférant auprès des citoyens.</p> <p>En effet, la pratique des enquêtes de satisfaction par les acteurs impliqués dans la délivrance des services publics n'est pas institutionnalisée, de sorte qu'elle reste peu répandue. De même, l'implication des Organisations de la Société Civile dans le suivi indépendant des politiques publiques est encore marginale, notamment en raison d'une maîtrise insuffisante des méthodes et des outils de collecte de données objectives concernant les attentes et les opinions des usagers des services publics.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>L'engagement a pour objectif de documenter les retours d'expérience des usagers des services publics, à travers la réalisation d'une enquête annuelle de satisfaction des citoyens sur la délivrance des services publics en matière d'éducation et d'inclusion financière.</p> <p>Il s'agira plus précisément de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Apprécier la conduite des différentes opérations concernées ;</li><li>- Evaluer l'accès aux différentes plateformes en ligne concernées et leur utilisation ;</li><li>- Relever les opinions sur la gestion des plaintes/réclamations éventuelles ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécier la qualité globale des dispositifs existants ;</li> <li>- Déterminer les points d'amélioration des processus, opérations et outils concernés ;</li> <li>- Formuler des recommandations tirées de l'analyse des résultats de l'enquête.</li> </ul> <p><i>En matière d'éducation</i>, les opérations concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le processus d'affectation et d'orientation en ligne des élèves admis en classe de 6<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup> ;</li> <li>- La production et la distribution de manuels scolaires aux élèves du CP1 et du CP2 ;</li> <li>- Le déploiement du système de contrôle biométrique des présences des élèves affectés par l'Etat dans les établissements privés d'enseignement secondaire.</li> </ul> <p><i>En matière d'inclusion financière</i>, l'enquête concerne l'utilisation de l'application TrésorPay/TrésorMoney pour le recouvrement des recettes et le paiement des services du Trésor Public.</p> <p>Initialement, les plateformes électroniques (comparateur des services financiers et plateforme de gestion des plaintes) mises en service par l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) étaient concernées. Toutefois, en raison des contraintes juridiques relatives à la protection des données des consommateurs, ces plateformes ne sont plus prises en compte dans le processus.</p>
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>Afin de résoudre durablement le problème de la disponibilité de données sur le niveau de satisfaction des citoyens concernant la délivrance des services publics, le PPRC procédera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) La formation des acteurs de la Société Civile sur la conduite d'enquêtes de satisfaction ;</li> <li>(b) L'accompagnement des acteurs formés pour la réalisation d'une enquête annuelle de satisfaction des citoyens sur la délivrance des services publics.</li> </ul> <p>La collecte des données sera réalisée en face à face par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) l'administration de questionnaires de satisfaction aux usagers/bénéficiaires des services concernés et</li> </ul>

	<p>(ii) la conduite d'entretiens auprès des acteurs impliqués dans la délivrance des services concernés par l'enquête.</p> <p>La participation active des organisations de la société civile à la réalisation des enquêtes est une dimension clé de cette activité.</p> <p>En effet, 50 acteurs de la Société Civile venant des 14 Districts de la Côte d'Ivoire ont été formés à la conduite d'enquêtes et ont réalisé la collecte des données. A la suite, ils ont contribué au traitement et à l'analyse des données, en vue de la rédaction et de la dissémination du rapport d'enquête.</p> <p>Tout au long du processus de mise en œuvre de l'activité, un cabinet a apporté une assistance technique pour l'animation des sessions de formation, la collecte, le traitement et l'analyse des données, ainsi que la rédaction du rapport d'enquête.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP</p>	<p>La réalisation de cet engagement répond au besoin d'améliorer la documentation des retours d'expérience, à travers la réalisation d'enquêtes annuelles de satisfaction des usagers concernant la délivrance des services publics.</p> <p>Cet engagement contribuera à améliorer l'accès des citoyens aux informations et aux données à deux (2) niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une part, l'implication des Organisations de la Société Civile dans le processus de réalisation des enquêtes leur permettra d'avoir un accès facilité aux informations relatives à la délivrance des services publics concernés ;</li> <li>- D'autre part, la publication des rapports d'enquête permettra de diffuser l'information sur les services publics concernés ainsi que les attentes, les perceptions et les opinions des usagers de ces services publics auprès des acteurs institutionnels, de l'ensemble des OSC et des populations.</li> </ul> <p>De même, la participation des citoyens sera renforcée à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un côté, les Organisations de la Société Civile impliquées dans le processus contribueront au suivi de la délivrance des services publics concernés ;</li> <li>- De l'autre, les citoyens-usagers seront invités à donner leurs avis et observations sur la qualité desdits</li> </ul>

services publics, ainsi que leurs propositions d'amélioration.

Deux (2) ministères sont impliqués dans la mise en œuvre de l'activité, en tant que ministères chargés de la délivrance des services concernés par l'enquête :

- Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, pour les services d'éducation notamment (i) le processus d'affectation et l'orientation en ligne des élèves admis en classe de 6<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup> ; (ii) la production et la distribution de manuels scolaires aux élèves des classes de CP1 et CP2 et (iii) le déploiement du système de contrôle biométrique des présences ;

- Le Ministère des Finances et du Budget, à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour l'utilisation de l'application TresorPay/TresorMoney.

Ces ministères, ainsi que leurs directions et services concernés, sont intégrés au Comité de suivi chargé de la supervision du processus. Les résultats de l'enquête leur seront, par ailleurs, reversés.

En outre, dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux Citoyens (PAGDS), projet cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale, un objectif d'amélioration du taux de satisfaction des usagers des services publics de 5% par an, sur la période 2022 – 2025 a été assigné :

- L'enquête 2022 a permis de définir un taux de satisfaction de référence ; les résultats de cette première enquête ont permis d'identifier les interventions pertinentes pour améliorer la qualité des services concernés ;

- Pour les enquêtes suivantes (2023, 2024 et 2025), il s'agit d'évaluer l'atteinte des objectifs et identifier les points d'amélioration.

La réalisation d'enquêtes de satisfaction constitue un mécanisme de redevabilité, dans le sens où elle permet de recueillir des informations, les appréciations des citoyens concernant les services publics délivrés.

En outre, la co-construction des outils d'enquête et l'implication des acteurs de la société civile dans la collecte et l'analyse des données permettent de

	<p>renforcer le caractère « ouvert » du processus de suivi-évaluation de la délivrance des services publics concernés.</p> <p>De même, la répétition des enquêtes et la publication des résultats créent une boucle de rétroaction par laquelle les Organisations de la Société Civile et les citoyens pourront vérifier la mise en œuvre efficace des solutions préconisées d'une année à une autre.</p>			
Information supplémentaire	<p>La réalisation de cet engagement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services (PAGDS) de base aux citoyens, programme cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale.</p> <p>Ainsi, l'engagement contribue à renforcer le dispositif national d'évaluation des interventions publiques concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la politique d'Ecole pour Tous (distribution des manuels scolaires) ;</li> <li>- le renforcement de la gouvernance du secteur éducatif (affectation en ligne, contrôle biométrique) ;</li> <li>- le renforcement de l'inclusion financière (utilisation de la plateforme TresorPay-TresorMoney) ;</li> <li>- le développement des services numériques dans l'administration publique (affectation en ligne, contrôle biométrique, utilisation de la plateforme TresorPay-TresorMoney).</li> </ul>			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
Description des résultats	<p>La réalisation de la première enquête a permis de couvrir les 14 districts autonomes et 31 régions du pays, dont 107 départements et 330 sous-préfectures. Ainsi, 1111 établissements scolaires (635 au niveau primaire et 476 au niveau secondaire) et 3 universités ont été concernés.</p> <p>Au terme de cette enquête, le taux de satisfaction globale des usagers 76%, avec 77% pour les services d'éducation et 72% pour l'utilisation de la plateforme TresorPay-TresorMoney.</p> <p>Les recommandations de l'étude ont été disséminés auprès des Ministères en charge de la délivrance des</p>			

	services publics concernés par l'enquête, afin d'en améliorer les processus et d'améliorer la satisfaction des usagers.		
Prochaines étapes	La première enquête de satisfaction, objet du présent engagement, est terminée. Les résultats ont été disséminés au niveau national et local.		
Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
1- Former 50 acteurs de la société civile à la conduite d'enquête	Octobre 2023	Novembre 2023	Achevé
2- Réaliser l'enquête auprès des usagers	Décembre 2023	Janvier 2024	Achevé
3- Traiter et analyser les données d'enquête	Janvier 2024	Février 2024	Achevé
4- Présenter et disséminer les résultats de l'enquête de satisfaction	Février 2024	Février 2024	Achevé
<b>Coordonnées</b>			
Principal organisme d'exécution	<b>Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC)</b>		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Madame <b>Cynthia CURTIS</b>		
Titre, Ministère	Coordonnateur National		
Courriel et téléphone	<a href="mailto:cynthiacurtis3@gmail.com">cynthiacurtis3@gmail.com</a> / 05 05 94 17 47		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des Finances et du Budget</li> <li>- Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation</li> <li>- Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage</li> <li>- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité</li> <li>- Secrétariat technique du PAGDS</li> </ul>	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faïtières de la société civile</li> <li>- Organisations de base de la société civile</li> <li>- Établissements d'enseignement privé</li> <li>- Librairies et Éditeurs impliqués dans la distribution des manuels scolaires</li> </ul>	

### Informations supplémentaires

Une 2<sup>ème</sup> enquête de satisfaction est en cours de réalisation au titre de l'année scolaire 2023-2024, selon le chronogramme prévisionnel suivant :

- Décembre 2023 - Février 2024 : activités préparatoires - validation de la méthodologie d'enquête ;
- Mars 2024 : formation des enquêteurs et déploiement des enquêteurs (début de la collecte des données) ;
- Mars - Mai 2024 : collecte, traitement et analyse des données ;

Pour cette 2<sup>ème</sup> enquête de satisfaction, la distribution des manuels scolaires au cours élémentaire (CE1 et CE2) sera évaluée. Par ailleurs, le processus d'affectation en ligne, qui était en phase pilote lors de la première enquête, sera étendu à l'ensemble du territoire national.

## THEMATIQUE 4 : SECURITE

**Engagement 7** : Lutter contre l’orpaillage clandestin et illicite en renforçant la communication relative à la réglementation du secteur minier

Janvier 2023 – juin 2024

### Description de l’engagement

Principal organisme d’exécution	<b>Ministère des Mines, du Pétrole et de l’Energie</b>
Quel est le problème public que l’engagement abordera ?	Cet engagement vise à répondre à l’insuffisance de communication sur la réglementation minière dénoncée lors des enquêtes par les populations sur l’étendue du territoire ivoirien. En effet la faible connaissance de la réglementation du secteur de l’Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE), engendre des mauvaises prises de décisions des propriétaires terriens qui autorisent les clandestins à occuper leurs terres et à mener ces activités répréhensibles avec ses conséquences néfastes sur l’environnement physique, social et l’économie nationale.
Quel est l’engagement ?	L’engagement est de faire connaitre aux populations locales les dangers et les méfaits de l’orpaillage clandestin et les inciter à s’adonner à des activités légales prévues par la réglementation minière. Cet engagement implique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- meilleure connaissance de la réglementation minière par les populations ;</li> <li>- meilleure connaissance des sanctions prévues par la loi en cas d’activité clandestine ;</li> <li>- meilleure connaissance des procédures et des facilités prévues ;</li> <li>- activités minières légales et saine ;</li> <li>- éradication de l’orpaillage illicite.</li> </ul>
Comment l’engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	Pour résoudre le problème l’engagement permettra : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une sensibilisation accrue pour le changement des mentalités en vue d’inciter les populations à mener une activité minière saine et responsable au regard de la réglementation minière ;</li> </ul>

	- le maintien et le renforcement de la répression et des sanctions (emprisonnement et amendes) pour décourager les initiatives allant dans le sens de l'orpaillage illégal.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	L'engagement est pertinent pour les valeurs de transparence parce qu'il améliore l'accessibilité de l'information au public à travers des campagnes de sensibilisation contre les méfaits de l'orpaillage illégal.			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
				<b>X</b>
Description des résultats	<p>À ce jour, trois actions ont été menées, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séminaire de sensibilisation sur le thème « Quel encadrement des artisans miniers pour une Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE) respectueuse des règles de l'art et de l'environnement », qui s'est tenu le 29 novembre 2023. Ce séminaire ciblait les artisans miniers détenteurs d'autorisations d'exploitation minière. L'objectif de l'administration des Mines était de les former sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>o les bonnes pratiques d'exploitation minière respectueuse de l'environnement ;</li> <li>o les techniques de réhabilitation de site après exploitation ;</li> <li>o l'importance du respect des engagements communautaires et de la communication avec la population.</li> </ul> </li> </ul> <p>En tant qu'acteurs locaux, les artisans invités ont été appelés à sensibiliser les populations riveraines de leurs sites d'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un film de sensibilisation sur les méfaits de l'orpaillage illicite par le cabinet 2A consulting. La première diffusion de ce film s'est faite le 8 décembre 2023 devant la Chambre Nationale des Rois et des Chefs Traditionnels (CNRCT) de Côte d'Ivoire. Ces derniers ont été chargés de transmettre les messages de sensibilisation aux communautés villageoises qu'ils représentent.</li> </ul>			

	<p>Les autres diffusions de ce film se feront sur le site internet du MMPE qui est actuellement en cours de construction.</p> <p>- Campagnes de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La première phase des campagnes de sensibilisation contre l'orpaillage illicite par Monsieur le Ministre des Mines et du Pétrole et de l'Energie, tenue le 8 décembre 2023, à l'auditorium de la Chambre Nationale des Rois et des Chefs Traditionnels (CNRCT) de Côte d'Ivoire. Cette campagne visait à expliquer aux autorités coutumières le rôle qui leur est dévolu dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage clandestin, tout en écoutant leurs préoccupations et en leur présentant l'état des lieux de l'orpaillage illicite et la nécessité de la mise en œuvre d'une stratégie de lutte.</li> <li>○ La deuxième phase de la Campagne de sensibilisation contre l'orpaillage illégal s'est tenue du 17 au 20 juillet 2024 dans le District des Savanes sous la Présidence de Monsieur le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie.</li> </ul>		
Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Réaliser un film de sensibilisation	27 novembre 2023	7 décembre 2023	Achevé
Diffuser le film de sensibilisation	8 décembre 2023	22 décembre 2023	Achevé
Organiser deux campagnes de sensibilisation sur les méfaits de l'orpaillage illégal	8 décembre 2023 17 au 20 juillet 2024	20 juillet 2024	Achevé
Réaliser un spot publicitaire radiotélévisé	12 janvier 2024	06 mars 2024	Achevé
Diffuser le spot publicitaire radiotélévisé	Juillet 2023	Mai 2024	Achevé
Organiser un Séminaire national de sensibilisation sur les méfaits de l'orpaillage illicite et les procédures d'obtention des autorisations d'exploitation minière	Septembre 2023	Novembre 2023	Achevé

Coordonnées		
Principal organisme d'exécution		<b>Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)/Direction de l'Exploitation Minière Semi-Industrielle, Artisanale et des Carrières (DEMSIAC)</b>
Personnes responsables de l'agence exécutive		Monsieur <b>Logochin COULIBALY</b>
Titre, Ministère		Directeur de l'Exploitation Minière Semi-Industrielle et des Carrières <b>Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE)</b>
Courriel et téléphone		<a href="mailto:coulibalylog@gmail.com">coulibalylog@gmail.com</a> / 07 48 41 00 99
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	
	La RTI, l'ONG COGINTA,	La RTI, l'ONG COGINTA.

## THEMATIQUE 4 : SECURITE

**Engagement 8 :** Renforcer la mise en place de la Police de proximité à partir des Comités Consultatifs d’Ethique (CCE)

Janvier 2023 - Juin 2024

### Description de l’engagement

Principal organisme d’exécution

**Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité**

Quel est le problème public que l’engagement abordera ?

Les CCE sont des plateformes d’échanges entre la Police et la population, dans l’optique de rétablir la confiance des populations en leur police, laquelle confiance a été rompue par de graves dérives aux droits de l’Homme à la faveur de la crise militaro-politique qu’a traversé notre pays.

Quel est l’engagement ?

L’objectif est de parvenir à faire de la Police de proximité une réalité par une participation inclusive des populations à la réussite des missions de sécurisation de la Police Nationale.

Comment l’engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

A ce jour, dans chacun des 150 Commissariats de Sécurité Publique repartis sur toute l’étendue du territoire national, est implanté un Comité Consultatif d’Ethique (CCE).

Ces comités, pilotés par les Commissaires de Police, Chefs de service, sont constitués par toutes les couches de la société et sont une tribune où sont exposés et débattus les problèmes d’ordre sécuritaires rencontrés par les populations dans leur zone.

A l’intérieur de ces comités, la Police et les populations travaillent de concert à la coproduction de la sécurité de leur zone de compétence.

Des plateformes WhatsApp sont créées et permettent aux populations d’échanger régulièrement avec les personnels de Police de leur zone, l’objectif étant, au-delà de favoriser un rapprochement franc et concret entre Police et population, la lutte contre le grand banditisme, le trafic de drogues et stupéfiants, la lutte contre le terrorisme...sur toute l’étendue du territoire national.

<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Par la franche collaboration des populations et à l'implication réelle de celles-ci aux activités des CCE dans leurs différentes localités.</p> <p>Les CCE sont donc un outil qui permet à l'Etat et au citoyen de travailler ensemble pour aboutir à des résultats positifs sur le plan sécuritaire.</p> <p>Certaines actions des CCE sont relayés sur les plateformes de la Police nationale, telles que la page Facebook Officielle de la Direction Générale de la Police Nationale, POLICE SECOURS...</p> <p>Les activités des CCE contribueront à solutionner les problèmes d'ordre sécuritaire de la zone de compétence des Commissariats de Police, d'où la mise en œuvre une politique sécuritaire adéquate, favorable à la tranquillité des populations.</p> <p>A travers les CCE, les populations elles-mêmes participent à leur propre sécurité, fournissent du renseignement à la Police. Elles sont donc, dans toutes leurs composantes, actrices de leur sécurité, de par leur franche collaboration.</p>			
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Utilisez cet espace facultatif pour fournir d'autres informations utiles, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget d'engagement ;</li> <li>- Lien vers d'autres programmes gouvernementaux ;</li> <li>- Lien vers le Plan national de développement ou d'autres plans sectoriels ;</li> <li>- Lien vers les Objectifs de développement durable.</li> </ul>			
<p>Niveau d'achèvement de l'engagement</p>	<p>Non débuté</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Achévé</p>
<p>Description des résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les populations s'intéressent et participent régulièrement aux rencontres CCE ;</li> <li>- La Police contribue au bien-être sécuritaire et à la tranquillité des populations ;</li> <li>- La population fait désormais confiance en sa Police Nationale ;</li> <li>- La Police apporte assistance avec célérité aux populations qui les sollicitent (Numéros verts,</li> </ul>			

	Canaux WhatsApp et contacts téléphoniques des points focaux CCE...).		
Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Organiser régulièrement les rencontres mensuelles Police-Populations sur tout le territoire national	Janvier 2023	Juin 2024	Achevé
Mener des actions communautaires favorisant le rapprochement pratique de la Police de sa population (Journées portes ouvertes, sport de cohésion, opérations grand ménage, nettoyage des établissements scolaires...)	Janvier 2023	Juin 2024	Achevé
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	<b>Direction Générale de la Police Nationale (DGPN)</b>		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Commissaire <b>Sydney SIDIBET</b> Lieutenant <b>Mekoissi TRAORE</b> Sergent <b>Teddy DELI</b>		
Titre, Ministère	<b>MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE</b>		
Courriel et téléphone	<a href="mailto:bepse.dgpn@gmail.com">bepse.dgpn@gmail.com</a> / 01 61 67 48 67		
Autres acteurs impliqués	Gouvernement	Conseil National de Sécurité (CNS)	
	Société civile, Mairies, chefs coutumiers, associations etc..	- PNUD - Ambassade des Etats-Unis - Société civile, Mairies, chefs coutumiers, associations etc..	
Informations supplémentaires			
<p><b>En août 2024</b></p> <p>Pendant les préparatifs et lors de la fête de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, la Police et les populations ont travaillé la main dans la main pour le nettoyage des villes et un match de football à Grand Bassam entre les forces de l'ordre et les anciens footballeurs ivoiriens.</p>			

**En 2025 jusqu'après la tenue du scrutin :**

- Amplifier les opérations de sensibilisation des populations à travers les CCE sur la cohésion sociale et les dangers liés aux violences en période électorale, afin de garantir la bonne tenue des élections présidentielles de 2025 ;
- Redynamiser la Police de proximité à partir de l'expérience du Japon ;
- Former les personnels de la Police Nationale et les populations sur les nouvelles approches de la Police de proximité ;
- Effectuer une vaste campagne de communication et de sensibilisation à travers les médias (télé, radio, réseaux sociaux) et des journées portes ouvertes sur cette nouvelle approche ;
- Vulgariser les nouvelles approches en matière de Police de Proximité à travers les différents canaux de communication (Télé, radio, réseaux sociaux) et des journées portes ouvertes.

## THEMATIQUE 5 : ENVIRONNEMENT

**Engagement 9** : Faire adopter et vulgariser le Code de l'Environnement

Février 2023 – juin 2024

### Description de l'engagement

Principal organisme d'exécution	<b>Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique</b>
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	La Côte d'Ivoire s'est dotée, après la Conférence de Rio de 1992, de la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'environnement. L'adoption de cette loi a été renforcée par diverses lois spéciales traitant des domaines sectoriels de l'environnement ainsi que de leurs décrets d'application. Mais en dépit des avancées significatives obtenues sur la construction du cadre juridique relatif à la protection de l'environnement, il existe encore des faiblesses et des lacunes dans l'ordonnancement juridique national. Celles-ci portent sur les nouveaux enjeux écologiques, notamment la lutte contre les changements climatiques, la protection de la diversité biologique, la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue, la gestion des déchets d'équipement électriques et électroniques, le développement de la fiscalité environnementale, la réglementation des produits organiques persistants, la limitation des émissions des gaz à effet de serre, la lutte contre l'érosion côtière, l'implication des collectivités territoriales, du secteur privé, des associations de protection de l'environnement.
Quel est l'engagement ?	<p>L'objectif global de cet engagement est de renforcer la protection de l'environnement en prenant en compte dans l'ordonnancement juridique national les nouveaux enjeux écologiques (lutte contre les changements climatiques, la protection de la diversité biologique, la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue, ...) à travers une adoption généralisée et une application efficace des régulations environnementales. En vulgarisant le code de l'environnement, on vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir une culture de respect et de préservation de l'environnement parmi toutes les couches de la société ;</li> <li>- Assurer une gestion durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ;</li> <li>- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques en intégrant des pratiques écologiques dans tous les secteurs de la société ;</li> </ul>

	<p>- Améliorer la qualité de vie des citoyens en réduisant la pollution et en préservant les écosystèmes.</p> <p>En conclusion, l'engagement à faire adopter et vulgariser le code de l'environnement est une démarche stratégique visant à intégrer pleinement les considérations environnementales dans les politiques publiques, les pratiques privées et les comportements individuels pour un développement durable et harmonieux.</p>
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>La révision et l'adoption du code de l'environnement est le premier pas législatif vers la résolution des problèmes environnementaux. Cette loi établit des normes strictes pour la protection de l'environnement, régule les industries polluantes et promeut l'utilisation de sources d'énergies renouvelables. Cependant, sa mise en œuvre efficace dépend souvent de la sensibilisation et de la mobilisation des masses.</p> <p>La vulgarisation par la sensibilisation des masses joue un rôle crucial en éduquant le public sur les enjeux environnementaux et en encourageant l'adoption de comportements écologiquement responsables. Cela peut inciter les individus à réduire leur empreinte carbone, à adopter des pratiques de consommation durable, ou à soutenir des politiques environnementales plus rigoureuses. De plus, une sensibilisation efficace peut mettre une pression accrue sur les décideurs politiques pour appliquer et renforcer les réglementations environnementales existantes.</p> <p>En combinant l'actualisation de cette loi avec une sensibilisation efficace, on crée un cercle vertueux où les politiques environnementales deviennent plus robustes et mieux appliquées grâce à un soutien public accru et à une demande sociale pour des changements positifs. Cela peut conduire à des progrès significatifs dans la résolution des problèmes environnementaux en favorisant une meilleure protection des ressources naturelles, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une préservation de la biodiversité.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p>L'engagement « actualiser et vulgariser le code de l'environnement » est essentiel pour plusieurs valeurs fondamentales : la transparence, la participation civique et la responsabilité publique.</p> <p><b>Au niveau de la transparence,</b> en clarifiant les lois et réglementations, cet engagement rend leur contenu accessible et compréhensible pour tous. Cela élimine les ambiguïtés et facilite la compréhension des obligations et des droits</p>

	<p>des citoyens et des entreprises. La vulgarisation assure que l'information environnementale est disponible et facilement accessible, permettant aux citoyens de connaître les mesures prises pour protéger l'environnement et les raisons derrière ces décisions.</p> <p><b>En ce qui concerne la participation civique,</b> en rendant les réglementations environnementales plus compréhensibles, le public est mieux informé et donc plus enclin à participer aux processus de décision et de consultation publique. Cela favorise une démocratie participative où les citoyens peuvent contribuer activement à la protection de l'environnement. La participation civique dans l'élaboration et la mise à jour des lois environnementales renforce également la légitimité des réglementations, car elles reflètent les préoccupations et les valeurs de la société.</p> <p><b>Au niveau de la responsabilité publique,</b> en simplifiant et en clarifiant les réglementations, il devient plus facile de suivre et d'évaluer les actions des autorités publiques et des entreprises. Cela permet de demander des comptes à ceux qui ne respectent pas les normes environnementales. Une meilleure compréhension des réglementations favorise leur application stricte et équitable, garantissant que tous les acteurs respectent les mêmes règles et standards.</p> <p>En somme, l'actualisation et la vulgarisation du code de l'environnement sont cruciales pour promouvoir la transparence, encourager la participation civique et renforcer la responsabilité publique, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et équitable de l'environnement.</p>			
Information supplémentaire	Cet engagement s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan National de Développement 2021 - 2025 au niveau de l'effet Renforcement de la Gouvernance en matière d'environnement et de Développement Durable et de la feuille de route 2022 et 2023 du Gouvernement.			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
Description des résultats	<p>En termes de clarté, l'actualisation du code de l'environnement a permis de prendre en compte dans l'ordonnancement juridique national les nouveaux enjeux écologiques tels que le changement climatique,</p>			

	<p>la protection de la diversité biologique, la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue, la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, le développement de la fiscalité environnementale etc., rendant leur contenu accessible et compréhensible pour tous. Cela élimine les ambiguïtés et facilite la compréhension des obligations et des droits des citoyens et des entreprises.</p> <p>Au niveau de l'amélioration de la transparence, le code de l'environnement, étant facilement accessible en ligne et en version imprimée avec une distribution gratuite au cours des séances de vulgarisation, a permis à un plus grand nombre de citoyens, d'entreprises et d'institutions d'accéder aux régulations environnementales.</p>		
Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Faire adopter le Code de l'environnement par les deux Chambres du Parlement (l'Assemblée Nationale et le Sénat)	Janvier 2023	20 juin 2024 à l'Assemblée Nationale et 23 novembre 2023 au Sénat	Achevé
Organiser une cérémonie de présentation du Code de l'environnement	20 avril 2023	20 avril 2023	Achevé
Mettre le code de l'environnement sur le site internet du MINEDDTE et les sites connexes	23 Novembre 2023	23 Novembre 2023	Achevé
Vulgariser le code pendant la quinzaine de l'environnement au cours de la quinzaine 2023	Juin 2023	Juin 2023	Achevé
Vulgariser le code de l'environnement pendant le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA 2023)	06 Octobre 2023	06 Octobre 2023	Achevé

Vulgariser le code pendant la quinzaine de l'environnement 2024	03 juin 2024	07 juin 2024	Achevé
<b>Coordonnées</b>			
Principal organisme d'exécution	<b>Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)</b>		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Monsieur <b>Ernest BOUAKY</b>		
Titre, Ministère	Directeur de l'Agence Nationale de l'Environnement <b>Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique</b>		
Courriel et téléphone	<a href="mailto:bouakylomo@yahoo.fr">bouakylomo@yahoo.fr</a> / 27 22 54 83 30		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Durable et des Productions Vivrières ;</li> <li>- Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie ;</li> <li>- Ministère des Finances et du Budget ;</li> <li>- Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité ;</li> <li>- Ministère des Eaux et Forêts ;</li> <li>- Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;</li> <li>- Ministre du Commerce et de l'Industrie ;</li> <li>- Assemblée Nationale ;</li> <li>- Sénat ;</li> <li>- Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) ;</li> <li>- Primature ;</li> <li>- Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire ;</li> <li>- Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire.</li> </ul>	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ;</li> <li>- Confédération des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire ;</li> <li>- Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire ;</li> <li>- Banque Mondiale.</li> </ul>	
<b>Informations supplémentaires</b>			
Il faut remarquer qu'en dehors des activités prédéfinies dans le cadre du PAN 4, Le Ministère a mené plusieurs activités connexes dans le cadre de la vulgarisation du Code de l'environnement aussi importante que celles définies.			

- Dans le cadre de la tribune d'échanges « Tout Savoir Sur » (TSS), le mardi 07 mai 2024 à Abidjan, Dr. Eugène ZAGRE, Directeur des Affaires juridiques et du Contentieux du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a exhorté les populations à s'approprier le nouveau code de l'environnement pour un développement durable.  
[https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=16815&fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMATAAR21\\_3Oj3i24u-cwE3flkFL6gm2Vk3DNi8vM7W-GUStRaBFmGVz6Z-ORBk\\_aem\\_ZmFrZWR1bW15MTZieXRlcw](https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=16815&fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMATAAR21_3Oj3i24u-cwE3flkFL6gm2Vk3DNi8vM7W-GUStRaBFmGVz6Z-ORBk_aem_ZmFrZWR1bW15MTZieXRlcw)
- Le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a rencontré l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire le 04 Avril 2024 pour solliciter leur implication dans la sensibilisation sur les enjeux et la vulgarisation du nouveau code de l'environnement.  
<https://environnement.gouv.ci/protection-de-lenvironnement-le-ministre-assahore-konan-jacques-mobilise-les-regions-et-districts/>
- Le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a rencontré l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire, le 03 Avril 2024 pour solliciter leur implication dans la sensibilisation sur les enjeux et la vulgarisation du nouveau Code de l'environnement.  
Le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a rencontré les Organisations de la Société Civile le 03 Avril 2024 pour solliciter leur implication dans la sensibilisation sur les enjeux et la vulgarisation du nouveau Code de l'environnement.

## THEMATIQUE 6 : CONSTRUCTION

**Engagement 10** : Renforcer les actions de vulgarisation des lois, normes et procédures en matière de construction, de logement et d'urbanisme en vue de sécuriser le cadre bâti

**Janvier 2023 - Juin 2024**

### Description de l'engagement

Principal organisme d'exécution	<b>Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)</b>
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>Les populations vivent dans un cadre de vie qui se dégrade continuellement. Cette dégradation est due entre autres à une démographie galopante, au non-respect des règles d'urbanisme, à l'incivisme de la population. Cela s'observe par une prolifération de quartiers spontanés et précaires dans nos villes et à l'apparition de nombreuses constructions sans permis de construire. Ainsi, l'engagement porté par le MCLU vise à combler une insuffisance de communication et abordera les problèmes liés au désordre urbain tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méconnaissance des textes en matière de construction et d'urbanisme ;</li> <li>- L'incivisme des acteurs du cadre bâti ;</li> <li>- Le non-respect des règles et normes en matière de construction ;</li> <li>- L'existence de nombreuses constructions sans permis de construire ;</li> <li>- L'insuffisance d'harmonie dans l'architecture des villes...</li> </ul>
Quel est l'engagement ?	Renforcer les actions de vulgarisation des lois, normes et procédures en matière de construction, de logement et d'urbanisme en vue de sécuriser le cadre bâti.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>L'engagement permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer en amont et en aval sur les textes de lois, les normes et les procédures ;</li> <li>- Avoir des bâtis sûrs, construits selon les normes et les procédures en vigueur pour éviter tout risque d'écroulement ;</li> <li>- Sensibiliser les populations sur les lois, normes et procédures en matière de construction, de logement et d'urbanisme, en s'appuyant sur les langues locales,</li> </ul>

	<p>radios de proximité, passage périodique dans les médias ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les parties prenantes comme les ONG, les Copropriétés, les Ordres (Architectes, Géomètres, Notaires) dans la sensibilisation des populations ;</li> <li>- Impliquer les populations et les ONG dans la dénonciation des actes d'incivisme ;</li> <li>- Faire des enquêtes de proximité pour mieux appréhender les préoccupations des usagers (Radios de proximité, passage périodique dans les médias) ;</li> <li>- Mettre en place des outils de verbalisation électronique en vue de réduire les éventuelles tentatives de corruption des agents ;</li> <li>- Acheter des bannières sur les sites à forte audience (Abidjan.net, Connection.net) ;</li> <li>- Réprimer les contrevenants par des amendes et démolitions.</li> </ul>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p>La pertinence de cet engagement vient du fait que Les populations et les acteurs du secteur de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat doivent appliquer les procédures, les règles et les normes en matière d'urbanisme, de construction et d'habitat pour que l'on ait un cadre bâti sûr et que le cadre de vie des citoyens puisse être amélioré. Pour se faire, les procédures, les règles et les normes renforcées doivent être disponibles et connues.</p> <p>Les sensibilisations des populations notamment à travers nos journées portes ouvertes, la diffusion de nos procédures et l'accès à nos centres d'informations sont des actions pertinentes pour la transparence, la participation civique et la responsabilité publique. Elles contribuent fortement à la réduction de la corruption et de l'incivisme.</p>
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Autres modes de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du site Web du Ministère ;</li> <li>- Publication du Magazine Bâtir du MCLU ;</li> <li>- Publication de Newsletter ;</li> <li>- Mise en œuvre d'un projet de Simplification et de Transformation Digitale du Foncier Urbain depuis 2022 à travers la mise en place du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU).</li> </ul> <p>Le taux d'exécution du projet dans la 1ère phase à Abidjan et Assinie est à 97% à fin juin 2024 ;</p>

	- Participation chaque année du MCLU au salon « Archibat ».			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
			<b>X</b>	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une enquête de satisfaction des usagers du MCLU en août 2023, taux : 62,5% ;</li> <li>- Réalisation d'enquête de proximité dans les médias sur les préoccupations des usagers en août 2023, taux de satisfaction : 52% ;</li> <li>- Organisation de la quatrième édition de la caravane des Journées Portes Ouvertes (JPO) du MCLU du 06 avril au 19 mai 2023 dans les villes de Jacquville, Songon, Dabou, Abobo et Anyama ;</li> <li>- Organisation de journées d'exposition et de réclamation du MCLU tenues du 13 au 31 août 2024 ;</li> <li>- Organisation de la conférence annuelle du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme à l'attention de la presse écrite et audiovisuelle sur les actions fortes et réformes du MCLU, le 13 juin 2024 à Abidjan ;</li> <li>- Restitution de l'annuaire statistique 2018-2023 du MCLU, le 16 juillet 2024 à l'hôtel Capitol ;</li> <li>- Publication de visuels de dénonciations sur les réseaux sociaux, les journaux et le site du MCLU ;</li> <li>- Mise en place d'un comité de veille et de dénonciation des publicités mensongères ;</li> <li>- 18 874 contrôles de chantiers de construction en 2023 et 8 324 à fin juillet 2024 ;</li> <li>- 103 démolitions de constructions non conformes ont été effectuées en 2023 et 385 à fin juillet 2024 ;</li> <li>- 102 programmes immobiliers ont été contrôlés en 2023 ;</li> <li>- 3 effondrements en 2023 et 3 effondrements de janvier à fin juillet 2024.</li> </ul>			
Prochaines étapes	Mise en place d'un projet de surveillance électronique des chantiers de construction de la ville d'Abidjan.			

Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Faire des enquêtes de proximité pour mieux appréhender les préoccupations des usagers (Radios de proximité, passages périodiques dans les médias)	Janvier 2023	Décembre 2023	Achevé
Sensibiliser les populations sur les lois, normes et procédures en matière de construction à travers la vulgarisation des textes, l'organisation des journées portes ouvertes	06 avril 2023	06 mai 2023	Achevé
Publier et vulgariser les statistiques sur les actes produits	Janvier 2023	Décembre 2023	Achevé
Impliquer les populations et les ONG dans la dénonciation des actes d'incivisme	Janvier 2023	Décembre 2023	Achevé
Mettre en place des outils de verbalisation électronique en vue de réduire les éventuelles tentatives de corruption des agents	Janvier 2023	Mars 2023	En cours
Acheter des bannières sur les sites à forte audience	Janvier 2024	Juin 2024	Achevé
Réprimer les contrevenants par des amendes et démolitions	Janvier 2024	Juin 2024	Achevé
<b>Coordonnées</b>			
Principal organisme d'exécution	<b>Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques (DPES)</b>		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Monsieur <b>Souleymane AIDARA</b>		
Titre, Ministère	Directeur de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques <b>Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme</b>		

Courriel et téléphone		<a href="mailto:s.aidara@construction.gouv.ci">s.aidara@construction.gouv.ci</a> <a href="mailto:aidarasoul@yahoo.fr">aidarasoul@yahoo.fr</a> 0709774935
Autres acteurs impliqués	Ministères du Gouvernement, Ministère/Organisme	- Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité ; - Ministère des Finances et du Budget ; - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; - Office National de la Protection Civile (ONPC).
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	- Ordre des Géomètres-Experts ; - Ordre des Urbanistes ; - Ordre des Architectes ; - Chambre des Aménageurs urbains et des Promoteurs, Constructeurs de Côte d'Ivoire (CAPC-CI) ; - Chambre Nationale des Promoteurs et Constructeurs agréés de Côte d'Ivoire (CNPC-CI) ; - Bureau ONU-HABITAT-Côte d'Ivoire.
<b>Informations supplémentaires</b>		
<p><b>Accélération et sécurisation de la procédure de délivrance de l'ACD</b></p> <p>Pour accroître la production de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD) et délivrer des actes sécurisés et infalsifiables, le MCLU a initié <b>le projet de simplification et de transformation digitale du foncier urbain</b> qui vise à terme la création d'un Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU). <b>Le titrement massif</b> des parcelles foncières urbaines est une étape structurante du SIGFU. Cette étape consiste à produire de façon massive les titres fonciers au moment de l'approbation des lotissements. Elle évite à l'usager les va-et-vient entre le MCLU et le Ministère en charge du Budget (Cadastre et Conservation Foncière) relativement au bornage contradictoire. Son application s'accompagne de l'uniformisation et de la sécurisation des attestations villageoises existantes (introduction de l'attestation de droit d'usage coutumier). La mise en œuvre de ce projet devrait réduire <b>de 90% les délais de délivrance de l'ACD</b> et augmenter les capacités de production annuelle à <b>100 000 ACD dans le District d'Abidjan contre une moyenne de 15 000 ces deux dernières années</b>.</p> <p>Le Conseil des Ministres a adopté en mai 2023, une communication relative à l'introduction de « l'Attestation de Droit d'Usage » (ADU) coutumier dans la gestion du foncier urbain en Côte d'Ivoire en lieu et place de « l'attestation coutumière ». L'adoption de ce texte induit une réforme modificative des procédures en vue de la consolidation de la force juridique de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD).</p>		

## THEMATIQUE 7 : EMPLOI

**Engagement 11** : Faire adopter, vulgariser et rendre accessible les textes en matière de droit du travail

Janvier 2023 - Juin 2024

### Description de l'engagement

Principal organisme d'exécution	<b>Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)</b>
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>La méconnaissance des textes du droit du travail par les partenaires sociaux sont sources de nombreux conflits en entreprises.</p> <p>Cet engagement vient résoudre un problème d'ordre social et économique, compte tenu du fait que nous sommes dans le domaine du travail, et que ces conflits peuvent aboutir à des licenciements de travailleurs qui perdent ainsi leur pouvoir d'achat.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>Sensibiliser et faciliter l'accès aux règles du droit du travail aux partenaires sociaux et aux populations en vue de réduire les conflits en entreprise.</p> <p>Cet engagement implique le suivi de l'adoption des textes de Droit du Travail, leur vulgarisation, et leur accessibilité au public, principalement les partenaires sociaux que sont les organisations des employeurs et celles des travailleurs.</p> <p><b>Résultats escomptés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La connaissance des textes de droit du travail et le respect de leur application ;</li> <li>- La pacification de la relation professionnelle en entreprise.</li> </ul> <p><b>Objectif global</b></p> <p>Réduction des conflits et leurs conséquences dus à la méconnaissance ou à l'ignorance de ces textes.</p>
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la publication ou vulgarisation des textes ;</li> <li>- Leur transmission aux partenaires sociaux ;</li> <li>- Leur facile accessibilité par tout usager de manière physique et/ou électronique.</li> </ul>

<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p>L'engagement est pertinent car il améliore l'accessibilité de l'information au public qui en a droit.</p> <p>De plus, la co-créativité qui caractérise l'adoption des textes, évoque la transparence, une des valeurs de l'OGP.</p>			
<p>Information supplémentaire</p>	<p>Cet engagement a un lien avec l'Objectif de Développement Durable (ODD) en ses points 1 (lutte contre la pauvreté) et 8 (travail décent et croissance économique).</p>			
<p>Niveau d'achèvement de l'engagement</p>	<p>Non débuté</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Achevé</p>
			<p><b>X</b></p>	
<p>Description des résultats</p>	<p>Dans le cadre du suivi de l'adoption des textes de droit du travail, des discussions ont eu lieu entre le Ministère en charge de l'Emploi et les partenaires sociaux qui ont permis l'augmentation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG). Il est passé de 60.000 F à 75.000 F. Cf décret n°2022-986 du 21 décembre 2022, portant revalorisation du SMIG.</p> <p>Aussi, l'arrêté n°0050/MEPS/CAB du 19 mai 2023, portant application du barème des salaires minima catégoriels conventionnels a été pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de 16 nouveaux avant-projets de décrets par la Direction de la Réglementation du Travail ;</li> <li>- Actualisation des 14 projets de décrets visés dans le PAN 4, initialement transmis au SGG ;</li> <li>- Tenue d'un atelier de pré-validation portant sur 13 projets de décrets et 15 avant-projets de décret, soit au total <b>28 textes</b> (du 13 au 15 mars 2024-Grand-Bassam) ;</li> <li>- Tenue d'une séance de validation de six (06) avant-projets et projets de décrets, <b>le jeudi 23 mai 2024</b> par la Commission Consultative du Travail (CCT) avec les partenaires sociaux ;</li> </ul>			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission du projet de procès-verbal de la CCT aux parties prenantes pour signature ;</li> <li>- Transmission des textes validés au SGG ;</li> <li>- Suivi du passage des textes en Conseil de Gouvernement et Conseil des Ministres.</li> </ul>		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre la publication des textes au Journal Officiel (JO) ;</li> <li>- Transmettre les textes aux partenaires sociaux, puis les vulgariser.</li> </ul>		
Statut des étapes clés (jalons)	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Suivre l'adoption des textes d'application du Code du Travail	Janvier 2023	Juin 2024	En cours
Informier et sensibiliser les partenaires sociaux à travers des ateliers, conférences et visites d'Inspection	Janvier 2023	Juin 2024	Achevé
Transmettre les textes pris ou adoptés aux partenaires sociaux	Janvier 2023	Juin 2024	En cours
Suivre la publication des textes au Journal Officiel et sur la plate-forme digitale du Ministère	Janvier 2023	Juin 2024	En cours
Faire une évaluation comparative des statistiques sur les conflits du travail	Janvier 2023 Juillet 2023 Janvier 2024	Juin 2023 Décembre 2023 Juin 2024	Non exécuté
Archiver les textes en matière de Droit du travail	Janvier 2023	Juin 2024	En cours
<b>Coordonnées</b>			
Principal organisme d'exécution	<b>Direction Générale du Travail (DGT)</b>		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Madame <b>Fanta KAGAMBEGA COULIBALY</b>		
Titre, Ministère	Directrice Générale du Travail <b>Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale</b>		
Courriel et téléphone	<a href="mailto:directiongeneraletravail@gmail.com">directiongeneraletravail@gmail.com</a> 27 20 23 92 77		

Autres acteurs impliqués	Ministères du Gouvernement, Ministère / Organisme	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Bureau International du Travail (BIT), Secteur privé

### Informations supplémentaires

- Adoption de deux **(02)** décrets d'application du Code du Travail en Conseil des Ministres, le mercredi **13 mars 2024**. **Décret n° 2024-144 du 13 mars 2024** portant modalités d'application des dispositions relatives au licenciement collectif pour motifs économiques, et le **décret n° 2024-145 du 13 mars 2024**, portant attribution, organisation et fonctionnement du Comité Technique Consultatif pour l'étude des questions intéressant la Santé et la Sécurité au Travail (**CTC-SST**) ;

- **Mardi 03 avril 2024** : Réunion bipartite (BIT-Partenaires sociaux), pour analyse des contributions du BIT sur sept (7) projets de décrets en sécurité et santé au travail, issu de l'atelier d'actualisation des projets de décrets d'application du Code du Travail de Gd-Bassam ;

- **27 sur 28** projets de décrets pré-validés à l'atelier de Bassam ;

- **Jeudi 23 mai 2024** : Session de la CCT pour la validation de six (06) projets de décrets issus de l'atelier de Gd-Bassam. Cinq (05) textes sur six (6) ont été validés. Ces textes ont été transmis au SGG avec le procès-verbal de la réunion.

- **Mardi 25 Juin 2024** : Programmation de la tenue d'une session CCT sous le format d'un atelier de validation des **22** textes résiduels y compris les **13** textes référencés dans le PAN.

- **Le 19 juillet 2024** : **5** projets de décrets ont été transmis au SGG et ont été adoptés en Conseil des Ministres, le mercredi 16 octobre.

La plupart des étapes de l'engagement sont des actions continues dans le temps.

### **Difficultés rencontrées**

Les projets de décrets initiés par la DGT sont soumis aux deux organes que sont, la Commission Indépendante de Concertation (CIPC), organe bipartite regroupant uniquement les employeurs et travailleurs et la Commission Consultative du Travail (CCT), organe tripartite, regroupant, employeurs, travailleurs et Etat (Ministère en charge du travail) pour avis.

Ensuite, ces textes font l'objet d'un séminaire ou atelier de pré-validation sanctionné par un procès-verbal, signé des parties prenantes, qui accompagne les projets de décrets au Secrétariat Général du Gouvernement qui les fait adopter in fine, en Conseil des Ministres.

En plus de cette lourdeur administrative, il convient également de noter les différents remaniements qui nécessitent une actualisation des visas.

A preuve, depuis 2022 à ce jour, le Gouvernement a connu au moins deux remaniements ministériels, d'où la lenteur du processus d'adoption desdits textes.

La Côte d'Ivoire prend part aux rencontres statutaires en l'occurrence, les Sommets mondiaux et les rencontres régionales africaines de l'OGP depuis mai 2015, c'est-à-dire avant même son adhésion en octobre 2015.

Pour rappel, les principales rencontres auxquelles la Côte d'Ivoire a pris part sur la période de mise en œuvre du Plan d'Action National 2022-2024 sont les suivantes :

### ➤ **Au niveau mondial**

- Participation au 8<sup>e</sup> Sommet mondial en Estonie, du 6 au 7 septembre 2023 ;
- Visite d'étude en France dans le cadre du chantier portant sur l'élaboration de e-modules de e-learning relatifs à la thématique du gouvernement ouvert à destination des Ecoles Nationales de l'Administration (ENA) de Côte d'Ivoire, du Sénégal et de Tunisie du 14 au 19 avril 2024.

### ➤ **Au niveau régional**

Organisation et participation au Séminaire régional PAGOF à Abidjan, en juillet 2023.

### ➤ **Au niveau national**

- Participation à la 4<sup>ème</sup> édition des Rencontres de la CAIDP, le 28 mars 2023 ;
- Réunion du Comité de suivi de la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones 2 : PAGOF 2 (AFD, Expertise France, CFI, Ambassade de France, CT OGP et PSCI-PGO), pour le suivi le 24 mai 2023 ;
- Rencontre du Comité Technique OGP avec des émissaires de Global Initiative for Fiscal Transparency (GIFT), le 24 mai 2023 en mission en Côte d'Ivoire du 22 au 24 mai 2023. Cette mission avait pour objectif de faire un état des lieux de l'écosystème de la participation du public à la politique budgétaire en Côte d'Ivoire en vue de mieux orienter le contenu de l'assistance technique ;
- Participation au HUB IMPORT EXPORT organisé par la Direction Générale du Commerce Extérieur en juin 2023. Cette rencontre a permis au CT-OGP de sensibiliser les acteurs du commerce extérieur aux valeurs et principes du Partenariat ;
- Séminaire de formation des membres du Comité de suivi de la transparence budgétaire et des acteurs institutionnels de la gestion des finances publiques en matière de transparence budgétaire et de participation du public à la politique budgétaire, du 17 au 19 octobre 2023 ;
- Atelier de formation des formateurs sur les grands principes du Gouvernement Ouvert et la mise en œuvre du Plan d'Action National OGP, du 20 au 24 novembre 2023. Cet atelier visait à constituer un pool de compétence ivoirienne aux principes de l'OGP ;
- Visite de travail du Ministre congolais chargé de la Réforme de l'Etat avec le Point Focal OGP Côte d'Ivoire en vue de s'inspirer de l'expérience ivoirienne en matière de Gouvernement Ouvert, le 24 novembre 2023 ;
- Visite des Responsables OGP international (le Directeur d'Appui Monde de l'OGP et le Coordonnateur Régional OGP pour l'Afrique et le Moyen-Orient) en Côte d'Ivoire,

du 30 mai au 7 juin 2024. Dans le cadre de cette visite, la délégation a mené plusieurs activités notamment :

- une rencontre avec les acteurs nationaux de l'OGP le vendredi 31 mai, qui a permis d'échanger sur la nouvelle Stratégie quinquennale OGP 2023-2028 et les défis OGP ;
- un atelier régional avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) et les institutions en charge de la lutte contre la corruption du Sénégal et du Maroc pour échanger sur le renforcement de la collaboration entre les trois pays dans le domaine de la lutte contre la corruption, du 03 au 04 juin 2024 ;
- une rencontre avec les responsables des collectivités (des Maires, des Conseillers Municipaux, des représentants de Conseils Régionaux et de Municipalités), dans la matinée du mercredi 05 juin, dans les locaux de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI). Cette rencontre a porté sur la thématique du Gouvernement Ouvert Local et de la généralisation du budget participatif en Côte d'Ivoire ;
- une audience avec Monsieur le Ministre Point Focal OGP représenté par son Directeur de Cabinet Adjoint, car en mission, dans l'après-midi du mercredi 05 juin 2024. Cette rencontre a permis de discuter des progrès réalisés par la Côte d'Ivoire depuis son adhésion à l'Initiative et du soutien nécessaire pour faire avancer les réformes de Gouvernement Ouvert ;
- un atelier d'information et de sensibilisation des Parlementaires ivoiriens sur la thématique du Parlement Ouvert, le jeudi 06 juin 2024 à Grand Bassam.

### I. Leçons apprises

La Côte d'Ivoire s'honore des résultats encourageants qu'elle enregistre en tant que pays membre de l'Initiative OGP et de son rôle de leader de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine du Gouvernement Ouvert. Les félicitations, à elle adressées par les Responsables OGP internationaux lors de leur visite en Côte d'Ivoire du 30 mai au 07 juin 2024, en sont une preuve tangible.

En effet, qu'il s'agisse des consultations publiques ou de la validation de nos engagements, et globalement de tous les travaux OGP, le processus de la prise de décision est largement partagé avec les représentants de l'Administration publique, de la Société civile, du Secteur privé et de la population, ce qui contribue à l'optimisation des résultats attendus.

De même, les rencontres avec les pays pairs de l'OGP ont été fructueuses dans certains domaines spécifiques pour la Côte d'Ivoire, notamment, l'Open Data et la modernisation de l'Administration Publique à travers l'amélioration de la qualité du service public. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a partagé son expérience de collaboration « Administration Publique, Société Civile et Secteur Privé » à l'occasion du Séminaire régional PAGOF et lors de l'audience accordée au Ministre chargé de la Réforme de l'Etat du Congo par le Ministre en charge de l'Industrie, Point Focal OGP Côte d'Ivoire.

En vue d'atteindre ses objectifs, le CT-OGP a développé de nouveaux mécanismes de travail. Il s'agit, entre autres, du recours au télétravail pour maintenir la collaboration entre les parties prenantes, de l'organisation de consultations en ligne à l'instar de celles réalisées en présentiel, de la mise sur pied de plusieurs commissions thématiques au sein du Comité Technique OGP, du renforcement de la stratégie de communication sur les actions et activités menées dans le cadre de l'OGP.

En outre, le CT-OGP s'est doté de documents de gouvernance, en particulier un Règlement intérieur et un Code de conduite et d'éthique.

La co-création effective a contribué à cultiver l'esprit d'équipe, la convivialité et renforcer la confiance entre les parties prenantes, à savoir l'Administration publique, le Secteur Privé et la Société Civile. Cette expérience mérite d'être vulgarisée dans d'autres secteurs d'activités.

La Côte d'Ivoire, après neuf (9) années de participation à l'OGP, a acquis une maturité certaine. Cela s'est traduit par son désir et sa volonté manifeste de siéger au Comité Directeur OGP.

### II. Autres initiatives

Outre les engagements pris dans les différents Plans d'Action Nationaux (voir les acquis en annexe 2) et en particulier, au titre du Plan 2022-2024, plusieurs actions ont été entreprises par le Gouvernement ivoirien dans le sens de la promotion d'un gouvernement ouvert, notamment en matière de respect des orientations de la Stratégie quinquennale 2023-2028 de l'OGP,

de digitalisation des services publics et de la modernisation de l'Administration. L'on peut citer, à titre d'exemples :

### **Respect des orientations de la Stratégie quinquennale 2023-2028 de l'OGP**

- Adhésion de la première commune de Côte d'Ivoire : **Ouellé** au Gouvernement Ouvert Local en 2024 ;
- Adhésion de l'**Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire** au Parlement Ouvert le 3 juillet 2024.

### **Digitalisation des services publics et modernisation de l'Administration**

#### ➤ **Plateformes à l'attention du grand public**

- la plateforme <http://www.participationcitoyenne.gouv.ci/> permettant aux citoyens ivoiriens de contribuer directement à l'amélioration des services publics en soumettant des propositions dans ce sens ;
- le portail web d'information, de réclamation et de suggestion au service des citoyens dénommé « miliê », accessible via [www.miliê.ci](http://www.miliê.ci), afin de leur permettre de déposer une requête (réclamation, observation et information) en cas de non-satisfaction du citoyen d'un service public. L'objectif de « miliê » est de rapprocher l'Administration publique de l'utilisateur-client ;
- SIGNALIS : Plateforme sécurisée de recueil de plaintes et dénonciations de la HABG ([www.signalis.habg.ci](http://www.signalis.habg.ci)) ;
- le portail web de télé fiscalité (<https://e-impots.gouv.ci/>) permet aux contribuables de déclarer et payer leurs impôts en ligne ;
- le Projet d'Appui à la bonne Gouvernance et au Contrôle citoyen (PAGOC) a été lancé le 15 juillet 2022 à Abidjan. Il a pour objectif de promouvoir la gouvernance participative, la reddition des comptes et les mécanismes de bonne gouvernance pour un développement inclusif.
- l'Agence Emploi Jeunes (<https://agenceemploijeunes.ci>).

#### ➤ **Plateformes sectorielles**

- le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) (<https://guce.gouv.ci/?lang=fr>) qui apporte une simplification et une uniformisation des procédures commerciales, une célérité des opérations commerciales, une facilitation des échanges ainsi qu'une dématérialisation et une réduction des déplacements pour les différents acteurs du commerce extérieur ;
- le GUCE MOBILE : une application qui va améliorer la productivité du GUCE, avoir un impact significatif sur la notoriété et la visibilité du GUCE CI en permettant aux utilisateurs de suivre les opérations commerciales depuis leurs appareils mobiles. (Lancement officiel le 25 juillet 2024) ;
- le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) dont les composantes prennent en compte à la fois la modernisation et la gouvernance. Il contribue à l'amélioration des compétences (capital humain), capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Etat ;
- les affectations en ligne des élèves admis en classe de 6ème, avec la possibilité pour les parents d'élèves de procéder eux-mêmes au choix de l'établissement scolaire ;
- le Guichet Unique du Permis de Construire assure la centralisation et le traitement de toutes les demandes relatives au Permis de construire ([construction.gouv.ci/gupc/](http://construction.gouv.ci/gupc/))

- le Centre de Gestion Intégré qui permet de faciliter les procédures à l'édition et à la délivrance des documents administratifs du transport. Il permet de réduire la violation des normes et accroître la transparence administrative grâce aux outils technologiques. (<https://eservices.cgi.ci>)
- la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ([p.tresor.gouv.ci](http://p.tresor.gouv.ci))...

### III. Prochaines étapes

#### **Les prochaines étapes sont les suivantes :**

- l'élaboration du Plan d'Action National 2024-2026 ;
- la validation de la révision du cadre institutionnel de l'OGP Côte d'Ivoire, qui est l'une des recommandations des responsables internationaux de l'OGP lors de leur visite du 30 mai au 7 juin en Côte d'Ivoire.

## CONCLUSION

Depuis son adhésion à l'OGP, la Côte d'Ivoire a à son actif plusieurs expériences en matière de mise en œuvre et d'évaluation du processus OGP. Elle a atteint un niveau de maturité remarquable en matière de co-création, preuve de la collaboration étroite entre l'Administration Publique, les Organisations de la Société Civile et le Secteur Privé.

On note également la volonté affichée des Gouvernants qui font de l'OGP une de leurs priorités, comme l'attestent les actions de renforcement de la gouvernance, inscrites au sixième (6<sup>ème</sup>) pilier du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Notre pays est engagé à poursuivre et à amplifier les actions entreprises dans le cadre de l'OGP. Cette volonté se manifeste par l'adhésion de la Commune de Ouellé au Gouvernement Ouvert Local et l'adhésion de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire au Parlement Ouvert.

La Côte d'Ivoire, précurseur de l'Initiative OGP en Afrique de l'Ouest francophone, voudrait réaffirmer, son engagement et sa disponibilité à travailler avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour une amélioration du processus au niveau national et international.